LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● ALGÉRIE – BRÉSIL

Renforcer les échanges commerciaux stratégiques entre deux géants du Sud

(Page 5)

● ARCHITECTURE DES MOSQUÉES



Djamaâ El-Djazaïr remporte le prix saoudien Abdullatif Al Fozan

(P3)

LES PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR TÉLÉPHONE MOBILE ONT ATTEINT 56,4 MILLIARDS DE DINARS

Les Algériens paient de plus en plus sans cash

Il y a encore quelques années, en Algérie, tout se payait en espèces. Le salaire, on le retirait au guichet. Le marché, on le payait en billets. Le loyer, la voiture, le téléphone, tout en cash.
Cette époque est en train de se terminer. Et les chiffres, présentés hier lors de la réunion du gouvernement, le prouvent.
Réuni hier, sous la présidence du Premier ministre, Sifi Ghrieb, le gouvernement a examiné plusieurs dossiers liés à la numérisation, aux paiements électroniques et à la qualité des matériaux de construction.

(P3)



● ALGÉRIE – BIÉLORUSSIE

Plusieurs accords signés dans l'agriculture, la mécanique et le lait infantile

(P4)

● PRODUITS ÉLECTROMÉNAGERS "MADE IN ALGERIA"

Lancement de plusieurs opérations d'exportation

(P5)

● SOUDAN

L'armée reprend du terrain au Kordofan-Occidental face au repli des FSR

(P12)

Russie : le crash d'un avion militaire en Sibérie fait 17 morts



Le crash d'un avion militaire dans la région de Kemerovo, en Sibérie, en Russie, a fait 17 morts, soit l'ensemble des personnes à bord, ont rapporté mardi les médias russes.
Citant une source, le quotidien Izvestia a rapporté que les 17 occupants de l'appareil, provisoirement identifié comme un avion militaire An-12, ont péri dans le crash survenu près du village de Yagunovo, au sud de la capitale régionale.
S'appuyant également sur le témoignage d'un témoin oculaire, le journal a indiqué que l'avion avait pris feu avant de perdre rapidement de l'altitude et d'exploser à l'impact avec le sol.
Le gouverneur de la région de Kemerovo, Ilya Seredyuk, a annoncé sur Telegram qu'un « incident aérien » s'était produit dans le district de Yagunovo, précisant qu'il se dirigeait vers le site de l'accident, où les services de secours étaient déjà présents.
« Les autorités régionales apportent toute l'assistance nécessaire. Les circonstances de l'incident font l'objet d'une enquête menée par les autorités compétentes », a ajouté Seredyuk.
Dans un message vidéo publié ultérieurement, il a indiqué que l'avion était en transit dans la région avant de s'écraser.

OMS : deux vaccins candidats contre Ebola doivent entrer en phase 2 d'essais cliniques



Deux vaccins expérimentaux spécifiquement développés contre le virus Ebola de Bundibugyo devraient entrer en phase 2 d'essais cliniques la semaine prochaine en République démocratique du Congo (RDC), a annoncé mardi l'Organisation mondiale de la santé (OMS). S'exprimant lors d'une conférence de presse de l'OMS à Genève, la Dre Meg Doherty a indiqué que les deux candidats vaccins avaient reçu, la semaine dernière, l'autorisation de passer à la deuxième phase de l'essai contrôlé randomisé Tumani.
Le premier vaccin, baptisé ChAdOx1, a été développé par l'Université d'Oxford et le Serum Institute of India. Le deuxième a été mis au point par le laboratoire américain Moderna. « Les deux ont reçu, la semaine dernière, l'autorisation de passer à la phase deux », a déclaré Meg Doherty. Elle a précisé que les essais devraient débuter les 26 ou 27 novembre à Bunia, où se déroule l'étude. Cette deuxième phase permettra d'évaluer la sécurité des vaccins ainsi que leur immunogénicité, c'est-à-dire leur capacité à déclencher une réponse immunitaire, a-t-elle expliqué. Les candidats répondant aux critères requis pourront ensuite passer en phase 3, au cours de laquelle les chercheurs évalueront leur efficacité en les comparant à un produit de référence. L'essai Tumani, lancé le 23 octobre, est conçu pour accueillir d'autres candidats vaccins à mesure qu'ils deviennent disponibles. Selon l'experte de l'OMS, plus de 140 participants sont déjà inscrits à l'étude. Plusieurs milliers de personnes devraient y prendre part à mesure que les chercheurs étendent les essais à d'autres sites et déploient des équipes mobiles. Le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, a également souligné les avancées enregistrées dans le développement des vaccins dans le contexte de l'épidémie d'Ebola. « Nous nous attendons à ce que deux vaccins candidats spécifiquement développés contre le virus Bundibugyo commencent leurs essais dès la semaine prochaine », a-t-il déclaré. Tedros Adhanom Ghebreyesus a indiqué que l'épidémie avait dépassé les 11 300 cas et les 5 500 décès, tandis que 400 à 500 nouvelles infections continuaient d'être signalées chaque semaine.
Il a averti que l'insécurité, les attaques contre les personnels de santé et les retards dans l'identification des infections continuaient de compromettre les efforts visant à contenir l'épidémie.
Il a notamment expliqué que « ces attaques découragent également les personnes de se rendre dans les centres de traitement d'Ebola ».

France : la justice suspend l'arrêté du préfet de police interdisant les rassemblements



En France, le juge des référés a ordonné la suspension de l'exécution de l'arrêté n°2026-01603 du préfet de police, daté du 13 novembre 2026 et publié le 15 novembre, qui interdisait les rassemblements non déclarés dans un rayon de 100 mètres autour de certains lycées et établissements d'enseignement supérieur, selon une décision consultée par Anadolu (AA).
Cet arrêté interdisait, du 16 au 20 novembre 2026 inclus, « la présence et la circulation des personnes participant à des cortèges, défilés et rassemblements » non déclarés dans les conditions fixées par la loi, aux abords de dix lycées parisiens et de cinq sites d'enseignement supérieur à Paris, listés en annexe. Le préfet de police le justifiait par des « blocages » et des troubles à l'ordre public liés au mouvement lycéen et étudiant. L'arrêté fait état de 1 987 actions et de 1 548 interpellations depuis le début du mouvement, ainsi que de 716 membres des forces de sécurité intérieure blessés depuis le 28 septembre.
Saisi en référé-liberté, le juge était invité à suspendre l'arrêté. À titre subsidiaire, les requérants demandaient sa suspension en tant qu'il s'applique aux établissements d'enseignement supérieur et aux lycées accueillant des étudiants listés en annexe, et, à titre plus subsidiaire, en dehors des heures d'ouverture des établissements.
Ils demandaient aussi qu'il soit enjoint au préfet de police de ne pas édicter de nouvelles mesures d'interdiction de portée identique et de publier les prochains arrêtés dans un délai respectueux du droit à un recours effectif, qui ne saurait être inférieur à 24 heures. Le surplus des conclusions a été rejeté.
Le juge a admis les interventions de l'association pour le contentieux administratif et la défense des libertés, du syndicat CGT FERC SUP de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, de l'association Front populaire étudiant Paris 1, de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) – renouveau syndical, et d'une étudiante, Mme Balage El Mariky.
Selon la décision, l'État devra verser 800 euros à l'UNEF, 800 euros à Pouvoir Citoyen, 800 euros à la Ligue des droits de l'homme, 800 euros à l'Union syndicale lycéenne, ainsi que 800 euros au total à la Fédération Le Poing levé, à M. Taufflieb et à M. Rocca, au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

États-Unis : la démocrate Mary Peltola remporte le siège de sénateur de l'Alaska face au sortant républicain

La démocrate Mary Peltola a battu le sénateur républicain sortant Dan Sullivan en Alaska, faisant basculer ce siège dans le camp démocrate, selon les résultats annoncés mardi par l'agence Associated Press, deux semaines après le scrutin.
Cette victoire portera la majorité démocrate au Sénat à 56 sièges contre 44 lors de l'entrée en fonction du nouveau Congrès, en janvier. Le parti a remporté neuf sièges jusque-là détenus par les républicains lors des élections de mi-mandat du 3 novembre.
Mary Peltola a recueilli 50,1 % des voix de premier choix, dépassant le seuil de majorité nécessaire pour être élue dans le système de vote préférentiel en vigueur en Alaska.
Devenue en 2022 la première personne autochtone d'Alaska élue au Congrès, l'ancienne représentante sera également la première femme autochtone de cet État à siéger au Sénat.
Elle avait perdu son siège à la Chambre des représentants face au républicain Nick Begich en 2024, avant de se lancer dans la course au Sénat.
La certification officielle des résultats est attendue le 25 novembre.

Madagascar : un véhicule emporté par un torrent d'eau à Betroka fait 26 morts



Un véhicule de transport a été emporté par les eaux à Betroka dans le Sud de Madagascar vers deux heures dans la matinée de ce mardi 17 novembre.
Selon le bilan officiel dévoilé par les autorités locales, 26 corps sans vie ont été repêchés sous les eaux, 9 passagers ont survécu et 5 demeurent portés disparus. Dans une vidéo publiée sur les réseaux sociaux, le député de Betroka, Nicolas Randrianasolo, explique que « le véhicule a quitté Bekitro dans la matinée du lundi 16 novembre puis est passé par Lanabina quelques heures après. A priori, le conducteur n'était pas encore familier à cette route. Arrivé au Radier, il croyait que le niveau de l' eau était encore assez bas et il a continué à traverser. Ce n'est qu'à mi-parcours qu'il a été surpris par un torrent d'eau. Ce fut trop tard car le véhicule était déjà emporté par les eaux ».
D'après les explications du parlementaire, les passagers du véhicule sont originaires de différentes régions comme l'Anosy ou l'Androy. Des camions ont été dépêches sur les lieux du drame pour transporter les dépouilles mortelles. Selon les informations locales, le conducteur du véhicule figure parmi les survivants. Les recherches se poursuivent afin de trouver d'autres victimes.
Ce n'est pas la première fois qu'un tel drame se produit sur cet axe routier situé dans le sud de Madagascar. En novembre 2024, un taxi-brousse a été victime d'un accident similaire à Betroka, sur la route nationale numéro 13 (RN13) reliant Ihosy et Taolagnaro. Le bilan était d'au moins 9 morts et trois disparus.

LES PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR TÉLÉPHONE MOBILE ONT ATTEINT 56,4 MILLIARDS DE DINARS

Les Algériens paient de plus en plus sans cash

Il y a encore quelques années, en Algérie, tout se payait en espèces. Le salaire, on le retirait au guichet. Le marché, on le payait en billets. Le loyer, la voiture, le téléphone, tout en cash.
Cette époque est en train de se terminer. Et les chiffres, présentés hier lors de la réunion du gouvernement, le prouvent.

Réuni hier, sous la présidence du Premier ministre, Sifi Ghrieb, le gouvernement a examiné plusieurs dossiers liés à la numérisation, aux paiements électroniques et à la qualité des matériaux de construction.

LES PAIEMENTS EN LIGNE EN HAUSSE DE 63 %

Au cours des neuf premiers mois de 2026, les paiements en ligne ont atteint 391 milliards de dinars, en hausse de 63 % par rapport à la même période de 2025.
391 milliards de dinars payés en ligne, en neuf mois. C'est énorme. C'est 63 % de plus qu'en 2025. Cela veut dire que de plus en plus d'Algériens achètent sur internet, paient leurs factures en ligne, réservent leurs billets, paient leurs impôts, leurs abonnements, sans se déplacer, sans faire la queue, sans manipuler des billets.
Les paiements par terminaux électroniques se sont élevés à 133 milliards de dinars (+48 %), tandis que ceux effectués par téléphone mobile ont atteint 56,4 milliards de dinars.
133 milliards par TPE, c'est-à-dire dans les magasins, les supermarchés, les pharmacies, les restaurants, avec la carte bancaire. +48 % en un an. Cela veut dire que les commerçants s'équipent de plus en plus en TPE, et que les clients utilisent de plus en plus leur carte.
56,4 milliards par téléphone mobile. C'est le paiement avec le téléphone, avec les applications bancaires, avec le QR code.
C'est la nouvelle génération qui paie avec son portable, comme en Chine, comme en Europe. Les jeunes algériens ne veulent plus de cash. Ils veulent payer avec leur téléphone.
Dans le même temps, les retraits aux distributeurs automatiques ont reculé de 14 %, à 3 777 milliards de dinars.
C'est le chiffre le plus important. Les retraits aux distributeurs reculent de 14 %. Cela veut dire que les Algériens retirent moins d'argent liquide. Ils laissent leur argent dans leur compte, et ils paient directement par carte, par téléphone, en ligne.
3 777 milliards de dinars de retraits, c'est encore beaucoup. Le cash reste dominant en Algérie. Mais la tendance est claire : le cash recule, le paiement électronique avance.
Par la suite, le gouvernement a évalué la feuille de route consacrée à la modernisation des moyens de paiement électronique.
Celle-ci vise notamment à renforcer l'inclusion financière, moderniser les systèmes bancaires et les finances publiques, et réduire le recours aux espèces.
L'inclusion financière, cela veut dire que chaque Algérien doit avoir un compte bancaire, une carte, un accès aux paiements électroniques, même dans les zones rurales, même dans le Sud. Plus de 45 millions d'Algériens, tous doivent pouvoir payer sans cash.
Moderniser les systèmes bancaires et les finances publiques, cela veut dire que l'État aussi doit se moderniser. Que les impôts, les taxes, les aides, les salaires, doivent être payés électroniquement, pour plus de transparence, pour moins de fraude, pour moins de corruption. Réduire le recours aux espèces, cela veut dire lutter contre l'économie informelle, contre l'argent qui circule sans trace, contre l'évasion fiscale. Quand on paie par carte, il y a une trace. Quand on paie en cash, il n'y a rien.
C'est aussi une question de sécurité. Porter des millions en cash dans sa poche, c'est dangereux. Payer par carte, c'est plus sûr.
Et c'est une question de modernité. Un pays qui veut attirer des investisseurs, qui veut développer le e-commerce, le tourisme, les services, ne peut pas rester un pays du cash.

SUIVRE LES MARCHANDISES, CONNAÎTRE LES CHIFFRES

En effet et selon un communiqué des services du Premier ministre, la réunion a débuté par un point sur les mesures prises pour appliquer les décisions du dernier Conseil des ministres. Elles concernent notamment la numérisation des statistiques des secteurs ministériels et la mise en place d'un système de suivi des marchandises transitant par les ports et les aéroports.
La numérisation des statistiques des secteurs ministériels, cela veut dire que chaque ministère doit avoir des chiffres fiables, à jour, en temps réel, sur son secteur : combien d'écoles, combien d'hôpitaux, combien d'emplois, combien de logements. Sans chiffres fiables, on ne peut pas gouverner. On décide à l'aveugle.
Le système de suivi des marchandises transitant par les ports et les aéroports, cela veut dire que l'État veut savoir, en temps réel, ce qui entre et ce qui sort d'Algérie.
Quels conteneurs, quels produits, quelles quantités, quels délais. Pour lutter contre la contrebande, contre la fraude, contre les retards dans les ports, qui coûtent des millions aux importateurs et qui font augmenter les prix pour les consommateurs.



DES RÈGLES RENFORCÉES POUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Par ailleurs, le gouvernement a examiné le cadre réglementaire encadrant l'homologation des matériaux utilisés dans la construction, la maintenance et l'exploitation des infrastructures, notamment les routes, les ports, les aéroports et les voies ferrées. L'objectif est de garantir la conformité des matériaux aux normes techniques, de renforcer les contrôles et de prévenir la commercialisation de produits contrefaits, dangereux ou de qualité insuffisante. Ces mesures doivent contribuer à la sécurité des usagers, à la durabilité des infrastructures et au respect des exigences environnementales.

Hamza B.

ARCHITECTURE DES MOSQUÉES

Djamaâ El-Djazaïr remporte le prix saoudien Abdullatif Al Fozan

Djamaâ El-Djazaïr a remporté le prix spécial de la 5e édition du Prix Abdullatif Al Fozan pour l'architecture des mosquées (2023-2026), lors d'une cérémonie officielle organisée dans la ville de Dhahran, au Royaume d'Arabie saoudite, indique mercredi un communiqué de l'établissement.
"Djamaâ El-Djazaïr a remporté le prix spécial de la 5e édition du Prix Abdullatif Al Fozan pour l'architecture des mosquées (2023-2026), lors de la cérémonie officielle organisée mardi soir à Dhahran, sous le patronage de Son Altesse Royale le prince Saoud ben Nayef ben Abdelaziz Al Saoud, Gouverneur de la province d'Ach-Charqiya", précise la même source.
Cette distinction internationale vient "consacrer la place de premier plan qu'occupe Djamaâ El-Djazaïr, en tant que troisième plus grande mosquée au monde et première en Afrique, et valoriser sa conception architecturale contemporaine de l'identité islamique, qui fait appel à la mémoire esthétique maghrébine et andalouse, conjuguée aux perspectives de l'ingénierie moderne, sans pour autant perdre son ancrage dans ses racines spirituelles et culturelles". Elle traduit également la reconnaissance de la complémentarité fonctionnelle de Djamaâ El-Djazaïr, en tant que "complexe civilisationnel où convergent le culte, le savoir, l'éducation spirituelle, la recherche et le dialogue".
Dans ce contexte, la cérémonie a été ponctuée par la projection d'un film documentaire mettant en lumière "la vision intégrée de Djamaâ El-Djazaïr dans laquelle l'édifice véhicule son message, et où ce message donne vie à l'édifice".
Après la remise du prix à la délégation de Djamaâ El-Djazaïr présente à la cérémonie, l'un de ses représentants a lu une allocution adressée, aux organisateurs, par le ministre d'Etat, recteur de Djamaâ El-Djazaïr, Cheikh Mohamed Maâmoun Al Kacimi Al Hoceini, dans laquelle il a exprimé sa profonde gratitude pour cette distinction qui dépasse la simple célébration d'un édifice architectural pour "consacrer une vision civilisationnelle vouée à maintenir l'architecture islamique vivante dans la conscience
humaine, renouvelée dans son expression, fidèle à son message et capable de dialoguer avec son temps". A cet égard, le recteur a rappelé que ce monument, fruit d'un effort national collectif, "porte un message ouvert sur les espaces maghrébin, africain, arabe et islamique, tout en prônant les valeurs du juste milieu, de la modération et du dialogue civilisationnel", soulignant que cette consécration constitue à la fois "un devoir sacré et une motivation pour redoubler d'efforts".
Il a, par ailleurs, tenu à saluer, "le Royaume frère d'Arabie saoudite, direction et peuple", louant "les efforts qu'il déploie au service de l'Islam, de la préservation de ses Lieux Saints et de son patrimoine architectural, ainsi que de l'accueil d'initiatives scientifiques et civilisationnelles réunissant les enfants de la Oumma autour de ses valeurs communes".

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE REÇOIT LE RECTEUR DE DJAMAÂ EL-DJAZAÏR

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu, mercredi, le recteur de Djamaâ El-Djazaïr, Cheikh Mohamed Maâmoun Al Kacimi Al Hoceini, qui lui remis le rapport annuel de Djamaâ El-Djazaïr.

R.N.

LA CONJONCTURE

Par Saïd B.

Retour progressif à la normale des prix fruits et légumes

Alors que les prix des fruits et légumes ont connu une hausse au début de ce mois de novembre où, on notera, entre autres, à Alger, que les produits agricoles frais ont affiché une augmentation mensuelle de 4,71 % et les légumes frais de 4,54 % selon des relevés de l'ONS relayés en octobre 2026.
Au début du mois de novembre en cours, les légumes, ont dépassé la barre des 100 DA le kilo sur les étals: la tomate se situe entre 100 et 120, voire 180 DA, selon la variété de ce produit, les haricots verts entre 140 et 180 DA, la patate douce entre 130 et 200 DA et le piment fort entre 100 et 130 DA.
Ces deux derniers jours, on constate sur des marchés dans la capitale, des prix variant d'un produit à l'autre.
Ainsi, la carotte affiche des prix sensiblement en baisse puisqu'elle coûte entre 70 et 80 DA le kilo. Ce qui est également le cas pour les navets et la courgette.
Quant à la tomate, elle est affichée entre 100 et 120 DA alors qu'elle était affichée entre 140 et 150 DA, voire 180 DA le kilo selon les marchés, toujours, dans la capitale.
A El Harrach, la tomate en provenance de Larbaa a été cédée à 140 DA le kilo. Par contre à Badjarah, ce même produit est affiché entre 100 et 120 selon la qualité choisie et ce, pour celle de petite dimension.
Les piments sont affichés entre 120 et 140 DA le kilo.
Par ailleurs et concernant les œufs, le plateau moyen affichait 550 DA alors qu'il varie aujourd'hui entre 450 et 430 pour les petits calibres alors que les plus gros sont cédés à 530 DA le plateau.
Pour ce qui est du prix de la banane, celui-ci varie fortement selon l'approvisionnement et les points de vente, ayant grimpé au début du mois en cours jusqu'à 1000 à 2000 DA, avant de connaître une baisse progressif en 700 et 800DA puis enfin ces derniers jours entre 400, 420 voire 500 DA le kilo.
Concernant les viandes, celle, rouge importée (prix plafonnés) : 1 200 DA/kg avec os et 1 350 DA/kg sans os selon le ministère du Commerce. Dans la pratique, des écarts importants subsistent selon les points de vente, certaines boucheries vendant la viande importée à des tarifs proches de la viande locale. Mais, ces deux derniers jours, on constate que la viande d'Espagne affiche 1530 DA, celle du Brésil affiche 1350 DA, alors que la locale est de 2200, alors qu'elle était de 3000 DA, au moment où, à Aïn Benian, elle affichait 1990 DA.
Pour ce qui est du prix du poulet, après une forte hausse sur un an liée notamment aux tensions sur l'offre et le coût des intrants avicoles, les prix varient d'un marché à l'autre et d'un jour à l'autre à Alger.
Ces deux derniers jours, les prix du poulet se situent généralement autour de 500 à 570 DA/kg pour le poulet entier ou au détail, avec des variations selon les marchés et les découpes.
Les relevés récents et statistiques officielles de l'Office national des statistiques (ONS) situent le prix moyen à Alger autour de 500 à 542 DA/kg (avec des pointes observées jusqu'à 520–570 DA/kg selon les points de vente et les périodes).
Quant au blanc-escalope de poulet, les découpes affichent des tarifs nettement plus élevés, pouvant atteindre 980 à 1 100 DA/kg selon les quartiers (comme à Bab Ezzouar).
Et en moyenne, on trouve aussi des prix variants entre 500 et 700 DA/KG. Pour la pomme de terre, des perturbations subsistent toujours dans distribution.

S. B.

ALGÉRIE – BIÉLORUSSIE

Plusieurs accords signés dans l'agriculture, la mécanique et le lait infantile

Il y a des coopérations qui restent dans les discours. Des communiqués, des poignées de main, des photos. Et puis il y a des coopérations qui deviennent des usines, des tracteurs, des moissonneuses, des usines de lait pour bébé. La coopération entre l'Algérie et la Biélorussie vient de basculer dans la deuxième catégorie.



Les travaux de la deuxième session de la Commission gouvernementale mixte algéro-biélorusse de coopération commerciale, économique, scientifique et technique ont débuté hier, à Minsk.

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, M. Sid Ali Khaldi, a coprésidé, avec le ministre biélorusse de la Réglementation anti-monopole et du Commerce, Aleksandr Vladimirovitch Yakovchits, l'ouverture des travaux de cette session, qui se déroule en présence de représentants de plusieurs secteurs ministériels. Et cette session ne s'est pas terminée par de simples promesses. Elle s'est terminée par des signatures. Les travaux de la deuxième session de la Commission mixte algéro-biélorusse ont été couronnés par la signature de plusieurs accords bilatéraux dans le domaine de la mécanisation agricole et de l'industrie alimentaire.

La cérémonie de signature s'est déroulée sous la supervision du ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid Ali Khaldi, et du ministre biélorusse de la Réglementation anti-monopole et du Commerce, Aleksandr Yakovchits.

Premier accord, et le plus important : un mémorandum d'entente entre l'entreprise publique économique « ETRAG » et l'usine de Minsk pour les tracteurs. Il concerne le domaine de la fabrication de tracteurs agricoles de haute puissance, et porte sur le montage de tracteurs « Belarus » en Algérie, et l'intégration progressive de leurs composants.

Concrètement, l'Algérie ne va plus seulement acheter des tracteurs biélorusses. Elle va les monter en Algérie, dans ses usines, avec ses ouvriers. Et petit à petit, elle va fabriquer elle-même les pièces : les roues, les châssis, les moteurs, les cabines. C'est le passage de l'importation à la production. C'est la souveraineté industrielle.

Le tracteur « Belarus » est connu dans le monde entier. C'est un tracteur robuste, simple, puissant, adapté aux grands espaces, aux terrains difficiles, au climat rude. C'est exactement ce qu'il faut pour le sud algérien, pour les grandes exploitations de blé, d'orge, de maïs, qui se développent à El Oued, à Timimoun, à Adrar. Deuxième accord : un mémorandum d'entente entre la société « SAMPO Algérie » et la société biélorusse «Gomselmash », dans le domaine de la fabrication de moissonneuses. Il concerne l'étude du développement et de la production de moissonneuses-batteuses autonivelantes en Algérie, adaptées aux terres en pente et aux terrains difficiles.

La moissonneuse-batteuse autonivelante, c'est une machine qui reste horizontale même quand elle travaille sur une pente. En Algérie, une grande partie des terres agricoles sont en pente, dans les montagnes de Kabylie, des Aurès, de l'Ouarsenis, de Tlemcen. Avec une moissonneuse classique, on perd du grain, on casse la machine, on ne peut pas travailler. Avec une moissonneuse autonivelante, on peut moissonner partout. C'est une révolution pour les petits agriculteurs de montagne.

Troisième accord, et le plus sensible : le groupe laitier « Giplait» algérien et la société « Bellakt » biélorusse ont signé un nouveau document pour la fabrication de lait infantile en Algérie, qui fonde une étape avancée de leur partenariat, et qui pose les jalons du passage de la phase d'engagement initial à la phase de concrétisation sur le terrain, et d'aller de l'avant avec le projet de réalisation d'une unité de production de cette matière stratégique en Algérie.

Le lait infantile, c'est stratégique. Aujourd'hui, l'Algérie importe presque tout son lait pour bébé. C'est une dépense énorme, en devises, et c'est une dépendance dangereuse. Si demain il y a une crise, une pénurie, un blocus, comment nourrir les bébés algériens ? Avec une usine en Algérie, fabriquée avec l'expertise biélorusse, l'Algérie va produire son propre lait infantile, pour ses bébés, et demain, pour les bébés africains.

« DU NIVEAU DES INTENTIONS AUX PROJETS CONCRETS »

Le ministre de l'Agriculture, Sid Ali Khaldi, a considéré que les accords signés lors de cette session confirment le passage de la coopération bilatérale entre les deux pays du niveau des intentions aux projets concrets. Il a exprimé l'engagement de la partie algérienne à travailler à leur concrétisation et à suivre leur mise en œuvre sur le terrain.

Dans son allocution d'ouverture des travaux de la deuxième session de la Commission mixte algéro-biélorusse Khaldi a indiqué que l'Algérie considère la Biélorussie comme « un partenaire économique important », compte tenu de son expertise dans les industries mécaniques, les industries agroalimentaires et la production animale, des secteurs qui correspondent aux priorités du développement économique de l'Algérie et offrent de réelles opportunités de partenariats fondés sur la complémentarité économique ».

La Biélorussie, c'est un petit pays, 9 millions d'habitants, mais c'est une grande puissance industrielle. Elle fabrique des tracteurs, des camions, des bus, des moissonneuses, des machines agricoles, qui s'exportent dans le monde entier. Elle a une expertise en production animale, en lait, en viande, en industrie alimentaire. Elle sait produire dans des conditions climatiques difficiles, avec des hivers à -30 degrés.

L'Algérie, c'est un grand pays, 45 millions d'habitants, avec des terres immenses, avec du gaz, du pétrole, du soleil, avec un marché énorme, avec une ambition : devenir une puissance agricole, assurer sa sécurité alimentaire, ne plus dépendre des importations. La complémentarité est évidente: la Biélorussie a la technologie, l'Algérie a le marché, la terre, l'énergie. La Biélorussie a besoin de débouchés, l'Algérie a besoin de technologie. C'est gagnant-gagnant.

LA VOLONTÉ DES DEUX PRÉSIDENTS

Le ministre a souligné que cette session s'inscrit dans le cadre de la concrétisation de la haute volonté politique du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et de son homologue biélorusse, M. Alexandre Loukachenko, ainsi que de leur attachement à hisser les relations bilatérales, du niveau de la concertation et de l'entente politique, à celui de l'établissement de partenariats économiques et d'investissement concrets, fondés sur les intérêts communs des deux peuples amis.

A cette occasion, M. Khaldi a salué les progrès réalisés dans plusieurs projets communs, notamment celui de la création d'une unité de production de bus en Algérie, relevant que l'ambition commune des deux pays va au-delà des réalisations accomplies, en accordant la priorité à deux secteurs importants, à savoir la mécanisation agricole et la production de lait, auxquels le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, accorde une importance particulière, en raison de leur impact direct sur la sécurité alimentaire et la souveraineté économique de notre pays.

KHALDI VISITE PLUSIEURS INFRASTRUCTURES INDUSTRIELLES À MINSK

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid Ali Khaldi, a visité, mardi à Minsk, plusieurs infrastructures industrielles.

KHALDI A REÇU DES EXPLICATIONS SUR LA STRATÉGIE DE LA BIÉLORUSSIE DANS LE DOMAINE DES INDUSTRIES MÉCANIQUES

Lors de sa visite au siège de la société bélarusse « MAZ », spécialisée dans les industries mécaniques et la fabrication de camions, d'autobus et de remorques, Khaldi reçoit des explications détaillées sur le développement de cette société, ainsi que sur la stratégie de la Biélorussie dans le domaine des industries mécaniques et les efforts déployés pour moderniser les lignes de production et renforcer les capacités industrielles.

Accompagné de l'ambassadeur d'Algérie non résident au Bélarus, Toufik Djouama, le ministre s'est enquis des différentes unités de production, des technologies de fabrication des camions et des véhicules de transport de marchandises, des autobus et des engins à usages spécifiques, ainsi que du système d'intégration industrielle sur lequel repose le groupe, notamment dans le domaine de la fabrication de pièces de rechange.

Au cours de cette étape, Khaldi s'est entretenu avec le ministre biélorusse de l'Industrie, Andrei Kouznetsov, sur les perspectives du renforcement de la coopération bilatérale et les moyens de la hisser au niveau des aspirations des dirigeants des deux pays, notamment dans le domaine de la mécanisation agricole.

Le ministre de l'Agriculture et la délégation l'accompagnant visitent également, en compagnie du ministre bélarusse de l'Industrie, la société biélorusse de fabrication de tracteurs agricoles « MTZ », où ils ont inspecté les installations de cette entreprise spécialisée dans la production de différents types de matériel agricole, notamment les tracteurs et les moissonneuses destinés aux terrains accidentés.

KHALDI PARTICIPE À L'OUVERTURE DE PRODEXPO 2026

A cette occasion, Khaldi reçoit une présentation technique sur les capacités de production de l'entreprise et sa stratégie en matière de fabrication de tracteurs et d'équipements agricoles. Il prend également connaissance des différentes lignes de production et d'assemblage, des technologies de fabrication de ces équipements et de la diversité de leur gamme, qui comprend des tracteurs de petite, moyenne et grande taille, répondant ainsi aux différents besoins et activités agricoles.

Par ailleurs, le premier responsable du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche participe, aux côtés du ministre bélarusse de l'Agriculture et de l'Alimentation, Youri Gorlov, à l'ouverture de la 32e édition de la foire internationale spécialisée dans le commerce de gros « Prodexpo 2026 », où il sillonne les différents pavillons et pris connaissance de la diversité des produits exposés ainsi que des innovations utilisées, notamment dans les domaines de l'industrie agroalimentaire et de la transformation.

Hamza B.

ALGÉRIE – BRÉSIL

Renforcer les échanges commerciaux stratégiques entre deux géants du Sud

L'Algérie et le Brésil, c'est l'histoire de deux pays qui se ressemblent. Deux grands pays, deux continents, mais la même ambition : ne plus dépendre des autres, valoriser leurs richesses, nourrir leurs peuples, industrialiser leurs économies, parler d'égal à égal avec les grandes puissances.



C'est dans cet esprit que le ministre de l'Industrie, Farid Kourtel, a reçu, au siège du ministère, l'ambassadeur de la République fédérale du Brésil en Algérie, Marcos Vinicius Pinta Gama, l'occasion pour les deux parties d'examiner les perspectives de développement de la coopération industrielle et économique entre les deux pays. Cette rencontre, tenue mardi soir, a constitué une opportunité pour examiner les moyens d'activer le rôle des commissions mixtes et du Conseil d'affaires algéro-brésilien, ainsi que de renforcer les contacts et le partenariat entre les entreprises économiques des deux pays.
Les entretiens ont également porté sur les opportunités de concrétiser de nouveaux investissements et de réaliser des projets industriels communs, à même de renforcer la coopération économique entre l'Algérie et le Brésil.

LA VIANDE BRÉSILIENNE POUR NOURRIR L'ALGÉRIE, LES DATTES ALGÉRIENNES POUR NOURRIR LE BRÉSIL

Le premier pilier de cette coopération, c'est l'agriculture, et plus précisément, la viande. L'Algérie importe aujourd'hui une grande partie de sa viande bovine du Brésil. Pourquoi le Brésil ? Parce que le Brésil est le premier exportateur mondial de viande bovine. Parce qu'il produit une viande de qualité, à des prix compétitifs, en grande quantité. Parce qu'il est capable de livrer des milliers de tonnes, régulièrement, pour alimenter le marché algérien.
Dans un contexte où le prix de la viande en Algérie a flambé, où la demande ne cesse d'augmenter, où le cheptel national est insuffisant, l'importation de viande brésilienne est devenue une nécessité, pour stabiliser les prix, pour protéger le pouvoir d'achat des familles, pour assurer la disponibilité de la viande, notamment pendant le Ramadhan et les fêtes.
Mais l'Algérie ne veut pas être seulement un importateur. Elle veut aussi être un exportateur. Et le Brésil, avec ses 215 millions d'habitants, avec sa classe moyenne qui grandit, avec son appétit pour les produits exotiques, de qualité, est un marché immense pour les produits algériens.
En tête, les dattes. La datte algérienne, la Deglet Nour, est considérée comme la meilleure datte du monde. Elle est translucide, douce, parfumée. Au Brésil, elle est encore peu connue, mais elle a tout pour séduire. Les Brésiliens, qui consomment beaucoup de fruits, de produits sains, de produits bio, pourraient tomber amoureux de la Deglet Nour. Derrière les dattes, il y a tous les produits agroalimentaires : l'huile d'olive algérienne, les conserves de tomates, les pâtes, le couscous, les jus de fruits, les confitures, les produits du terroir du Sud. L'Algérie, qui est en train de devenir une puissance agricole, avec ses serres d'El Oued, ses palmeraies de Biskra, ses vergers de Sétif, veut vendre au Brésil ce qu'elle produit.
C'est un échange gagnant-gagnant : le Brésil nous vend sa viande, nous lui vendons nos dattes et nos produits agroalimentaires. Et demain, pourquoi pas, des projets agricoles communs ? Des fermes algéro-brésiliennes dans le sud algérien, avec l'expertise brésilienne en élevage et en irrigation, et la terre et l'eau algériennes ? Des usines de transformation de viande en Algérie, avec des partenaires brésiliens ?

L'ÉLECTROMÉNAGER ALGÉRIEN À LA CONQUÊTE DU BRÉSIL

L'Algérie ne veut plus seulement exporter du pétrole et du gaz. Elle veut exporter des produits industriels. Et notamment, de l'électroménager. L'Algérie fabrique des réfrigérateurs, des climatiseurs, des machines à laver, des téléviseurs, des cuisinières, dans des usines modernes à Sétif, à Bordj Bou-Arreridj, à Oran, à Alger. Des usines qui emploient des milliers de travailleurs, qui utilisent des technologies coréennes, chinoises, turques, européennes, mais qui produisent en Algérie, avec des ouvriers algériens.
Ces produits, qui couvrent déjà une grande partie du marché national et qui s'exportent vers l'Afrique, vers la Tunisie, la Mauritanie, le Mali, le Niger, pourraient aussi s'exporter vers le Brésil et vers toute l'Amérique latine.
Le Brésil, lui, est une puissance industrielle : automobiles, avions avec Embraer, machines agricoles, agro-industrie, sidérurgie. Il a une expertise que l'Algérie veut acquérir. Des projets industriels communs pourraient voir le jour : usines de montage de tracteurs brésiliens en Algérie pour le marché africain, usines de transformation agroalimentaire, usines de pièces automobiles, transferts de technologie. C'est tout le sens de la réunion entre le ministre Kourtel et l'ambassadeur Pinta Gama : activer les commissions mixtes, qui sont les instances officielles où les deux gouvernements décident des projets, et activer le Conseil d'affaires algéro-brésilien, qui est l'instance où les chefs d'entreprise des deux pays se rencontrent, se connaissent, montent des partenariats. Car la coopération, ce n'est pas seulement des discours entre ministres. C'est des hommes d'affaires qui se rencontrent, qui visitent les usines, qui signent des contrats.

DEUX PAYS DU SUD, UNE MÊME VISION

Au-delà du commerce, l'Algérie et le Brésil partagent une même vision du monde : un monde multipolaire, où les pays du Sud ne sont plus des fournisseurs de matières premières pour le Nord, mais des acteurs à part entière, qui décident de leur destin. Tous deux défendent la réforme des Nations unies, du FMI, de la Banque mondiale, tous deux défendent le droit des pays en développement à exploiter leurs ressources, à se développer, à nourrir leurs peuples.
La coopération algéro-brésilienne n'est donc pas seulement économique. Elle est politique, stratégique. C'est l'alliance de deux géants du Sud, l'un en Afrique, l'autre en Amérique latine, qui veulent construire un nouvel ordre économique, plus juste, plus équilibré.

Hamza B.

PRODUITS ÉLECTROMÉNAGERS "MADE IN ALGERIA"

Lancement de plusieurs opérations d'exportation

Le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, a supervisé, mardi à Bordj Bou-Arréridj, le lancement de plusieurs opérations d'exportation de produits électroménagers "Made in Algeria" vers des marchés européens et arabes, dans le cadre de la stratégie nationale de diversification des exportations hors hydrocarbures.
Accompagné du wali de Bordj Bou-Arréridj, Kamel Nouicer, le ministre a donné le coup d'envoi de la première exportation de climatiseurs mobiles de la marque Condor vers l'Europe, plus précisément vers l'Espagne, en exécution d'une première commande commerciale émanant des principaux centres d'achat européens pour ce type de produits. Il a également lancé des exportations de climatiseurs fixes de type "Split" vers la Tunisie, dans le cadre d'un chargement global de 46 conteneurs, avant de donner le signal de départ d'un convoi de 14 conteneurs de réfrigérateurs et de congélateurs de la marque "Midea", à destination de la Tunisie, de la Libye et de la Mauritanie.
Dans une déclaration à la presse, M. Rezig a affirmé que ces opérations "concrétisent les résultats de la politique économique impulsée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en faveur du développement de la production nationale, de la promotion de l'investissement industriel et de l'accompagnement des exportateurs", soulignant que cette dynamique "produit désormais des résultats tangibles".
Le ministre a indiqué que les principaux centres d'achat européens accordent désormais leur confiance aux produits algériens, précisant que plus de 250.000 climatiseurs mobiles fabriqués par Condor ont déjà fait l'objet de commandes à l'exportation.
"Ce volume confirme le potentiel du produit algérien sur le marché européen", a-t-il soutenu.
Il a ajouté que cette percée sur le marché européen constitue "un signal fort" démontrant la capacité de l'industrie algérienne à accéder aux marchés internationaux les plus exigeants, grâce à la conformité de ses produits aux normes européennes en matière de qualité, de sécurité et de performance.
Evoquant les atouts compétitifs des produits algériens, M. Rezig a mis en avant la proximité géographique avec les marchés européens, permettant un acheminement maritime en seulement deux jours, un avantage susceptible de réduire les coûts logistiques, d'améliorer la réactivité des exportateurs et de renforcer la compétitivité des produits algériens.
De son côté, le directeur général adjoint du groupe Condor, Mohamed Salah Daâs, a indiqué que l'entreprise satisfait à l'ensemble des exigences techniques et commerciales des centres d'achat européens, ce qui lui a permis de concrétiser cette première exportation de climatiseurs mobiles vers le marché espagnol. Il a ajouté que le groupe poursuivra son programme de développement à travers la conclusion de nouveaux partenariats technologiques avec des opérateurs internationaux.
En marge de cette visite, M. Rezig a inspecté le terminal ferroviaire récemment mis en service au niveau de la zone industrielle de Bordj Bou-Arréridj.
Dédiée au groupage des conteneurs destinés à l'exportation ainsi qu'à la réception et au déchargement des marchandises en provenance des différents ports, cette infrastructure contribuera à l'amélioration de la chaîne logistique, à la réduction des délais et des coûts de transport, ainsi qu'au renforcement des capacités exportatrices du groupe.

R. N.

DOUANES :

Saisie de plus d'un million de comprimés psychotropes en une semaine

Les services des Douanes ont saisi plus d'un million de comprimés psychotropes, ainsi que plus de 5 kg de kif traité, durant la période allant du 8 au 14 novembre courant, indique mercredi un communiqué de la Direction générale des Douanes (DGD).



Ces saisies, constituées de 5,2 kg de kif traité et de 1.104.236 comprimés psychotropes, s'inscrivent dans le cadre des efforts soutenus déployés par les brigades douanières, lors de leurs propres interventions opérationnelles, ou en coordination avec les différents corps de sécurité, précise la même source. Ce bilan illustre l'engagement sur le terrain des services des Douanes et le haut niveau de vigilance opérationnelle de leurs brigades, outre l'importance de la coordination avec les différents services sécuritaires dans la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, ajoute le communiqué. Dans ce sillage, la DGD réaffirme la poursuite de la mobilisation de ses ressources humaines et opérationnelles, et du renforcement de la coordination avec ses partenaires sécuritaires, afin de protéger la santé publique, de lutter contre la criminalité organisée et de préserver la sécurité de la société.

SAISIE DE PLUS DE 10.000 COMPRIMÉS PSYCHOTROPES À BATNA

Par ailleurs, les éléments de la brigade de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants de la Sûreté de wilaya de Batna ont saisi 10.545 comprimés psychotropes, selon un communiqué publié par le bureau de communication de la même sûreté. Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, a été concrétisée à la suite d'informations fiables parvenues aux éléments de la brigade, selon lesquelles un individu originaire d'une wilaya du Sud s'apprêtait à acheminer une quantité importante de substances psychotropes dans le but de les écouler et de les distribuer dans une wilaya de l'Est, en exploitant son véhicule à cet effet, a précisé le même communiqué. La même source a ajouté que, "suite à l'exploitation de ces informations et à la mise en place d'un plan sécuritaire rigoureux, le suspect a été interpellé au niveau d'un barrage fixe de police, à l'entrée sud de la ville de Batna". La quantité de substances psychotropes a été découverte, dissimulée avec soin à l'intérieur de la portière du conducteur ainsi que sous le levier de vitesses, après une fouille minutieuse du véhicule, en plus de la saisie d'une somme d'argent provenant des revenus criminels. L'opération a également permis d'identifier et d'arrêter le complice du suspect.

Les deux individus interpellés, âgés de 28 et 33 ans, ont été présentés devant le parquet territorialement compétent après l'accomplissement des procédures légales requises, conclut le communiqué.

TAMANRASSET :

Huit morts dans un accident de la circulation

Huit personnes ont trouvé la mort dans un accident de la circulation survenu dans la wilaya de Tamanrasset, à la suite d'une collision entre deux camions et une moto, suivie d'un incendie, a annoncé la Direction générale de la Protection civile (DGPC). Selon le communiqué de la Protection civile, l'accident s'est produit sur la route reliant Tazrouk à Idles, à environ 110 kilomètres de Tazrouk. Les dépouilles des victimes ont été transférées vers la morgue de l'hôpital local. Une enquête a été ouverte par les services compétents afin de déterminer les circonstances exactes de ce drame routier.

CONSTANTINE

107 transporteurs en infraction comparaissent devant la commission concernée de la wilaya

La Direction des transports a engagé une véritable épreuve de force avec les transporteurs qui ne respectent pas, ou n'appliquent pas, les mesures réglementaires en vigueur. Cette offensive poursuit plusieurs objectifs, dont le respect de la loi, l'amélioration des conditions de transport, la protection de l'usager et la lutte contre les dérives constatées sur les routes. Ainsi, la direction a rendu publique une liste de 107 transporteurs appelés à comparaître devant la commission de wilaya des sanctions administratives, lors de sa session d'aujourd'hui (17 novembre). Les conducteurs concernés devront répondre de multiples manquements. Pour le transport, à l'instar du transport en commun de voyageurs, figurent notamment « une tenue vestimentaire non conforme et indécente, des carences en matière de sécurité, l'absence d'oblitération des tickets, le défaut de permis de conduire, l'incomplétude des documents réglementaires, le dépassement du nombre de passagers autorisé, ainsi que le non-respect des arrêts, que nombre de chauffeurs ignorent ». Ces mesures ne se limitent pas aux autobus. Elles visent aussi les transporteurs de marchandises, dont certains circulaient sans autorisation de transport, tandis que d'autres affichaient un poids supérieur à celui déclaré. S'y ajoutent l'absence d'extincteurs, de trousse de premiers secours et de carte grise. A noter également que les tenues non conformes et inconvenantes comptent parmi les manquements les plus souvent constatés. En effet, des receveurs sont en claquettes. Le défaut d'hygiène s'est parfois révélé flagrant. Il a, par ailleurs, été signalé qu'un même conducteur cumulait plusieurs infractions. Enfin et pour rappel, 137 conducteurs avaient déjà été présentés devant cette même commission lors de la session du 22 octobre.

L'UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZOU :

46 conventions de partenariat signées

L'Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou (UMMTO) a signé une nouvelle convention cadre, la 46e du genre conclue avec un partenaire socio-économique de la wilaya. Cette 46e convention est signée par l'UMMTO avec un promoteur immobilier privé «Immobilière Innovation», portant sur un partenariat avec la faculté d'architecture et de géni-civil. Cette convention permettra aux étudiants de l'UMMTO d'avoir accès sur le terrain à des stages pratiques pour leurs études et leur perfectionnement. Et à la promotion de pouvoir profiter du savoir de ces mêmes étudiants et même des laboratoires de recherches de cette faculté. sur le sujet, le Pr Ahmed Bouda, recteur de l'université, indique que cette convention de partenariat « atteste de cette volonté de l'université de s'ouvrir sur son environnement socio-économique et à poursuivre son action de donner aux étudiants notamment ceux en fin de cycle des plateaux de recherches sur le terrain ». « Cette convention offre aussi à nos partenaires cette possibilité d'utiliser les moyens matériels, notamment nos laboratoires pour développer des concept et process mais aussi pour obtenir une assistance technique comme ce fut le cas pour de nombreux opérateurs qui ont trouvé des solutions aux problèmes techniques de leurs outils de production grâce à nos enseignants chercheurs et nos étudiants », ajoute-t-il. Aussi, tout en rappelant que l'UMMTO a signé plus de 160 conventions cadres avec des partenaires locaux et nationaux (entreprises, administrations publiques et privées), le premier responsable de cette dernière soutient aussi que « ces conventions représentent une belle opportunité d'emplois pour nos étudiants diplômés tant nombreux d'entre eux après leur stage pratique sur le terrain ont fait montre de leurs grandes capacités et compétences. Ce qui leur a valu d'être rapidement recrutés et se retrouvent aujourd'hui cadres à plein temps dans ces entreprises ». Et de conclure : « C'est pour vous dire que c'est du gagnant-gagnant pour les deux parties ». De son côté, Chelil Mokrane, le patron de cette entreprise dans le bâtiment, les travaux publics et l'hydraulique, se dit heureux d'ouvrir les portes de son entreprise aux jeunes architectes. « Outre leurs études théoriques, nous voulons aussi profiter de leur génie et surtout de leur esprit de création et d'innovation tant je sais que les étudiants de l'UMMTO sont très appréciés même à l'international », nous déclare-t-il, en marge de la signature de la convention. Enfin, M. Chelil a tenu à relever que son entreprise offrira des opportunités d'emplois pour ces jeunes : « Des architectes nous en voulons dans le cadre du développement de notre entreprise », a-t-il déclaré.

ILLIZI :

Mise en service d'un centre de prise en charge de la toxicomanie

Un centre intermédiaire de prise en charge de la toxicomanie a été inauguré et mis en service au chef-lieu de wilaya d'Illizi, par le wali, Ahcène Khaldi, dans le cadre du renforcement des structures de prise en charge sanitaire et psychologique des personnes souffrant de toxicomanie et leur accompagnement pour leur réinsertion sociale, a-t-on appris des services de la wilaya.

La cérémonie d'inauguration s'est déroulée mardi soir, en présence des membres de la commission sécuritaire de la wilaya, de plusieurs responsables locaux et de cadres du secteur de la santé.

A cette occasion, le wali a reçu des explications sur le programme de fonctionnement du centre et les prestations qu'il assure, notamment en matière d'accueil de toxicomanes et leur orientation vers une prise en charge et un traitement adaptés.

Dans ce contexte, le directeur de la santé et de la population de la wilaya, Mourad Djaghebelou, a indiqué que cette nouvelle structure de santé a pour mission de contribuer à la prise en charge de cette catégorie de personnes et les aider à retrouver un équilibre psychologique et à se réinsérer dans la société. M. Khaldi a souligné la nécessité d'assurer un accompagnement continu à cette catégorie de personnes, afin de les aider à surmonter leur dépendance et à réintégrer leur vie sociale et professionnelle, à travers des programmes de prise en charge psychologique et sanitaire. Il a précisé aussi que le centre est encadré par une équipe composée d'un médecin spécialiste en psychiatrie, d'un psychologue et d'un assistant social et dispose d'un laboratoire, d'une salle de jeux et d'un espace de détente. De son côté, le directeur du centre, le psychiatre Rachid Ben Moumène, a fait savoir que cette structure accueille les personnes dépendantes de différentes substances, stupéfiantes et hallucinogène, et les boissons alcoolisées, afin de les accompagner et de les aider à se libérer de leur addiction. Et d'ajouter que le centre assure une prise en charge pluridisciplinaire grâce à une équipe médicale, psychologique et sociale, tout en proposant des programmes thérapeutiques individualisés, qui tiennent compte des spécificités et des besoins sanitaires et psychologiques de chaque patient. L'ouverture de cette structure s'inscrit dans le cadre des efforts visant à renforcer la prévention, à améliorer la prise en charge des personnes souffrant d'addiction et à lutter contre la propagation des fléaux sociaux et leurs répercussions sur l'individu et la société, a-t-on souligné.

MAURITANIE :

Les navires de pêche européens sommés de quitter les eaux nationales

À la suite de l'expiration, le 14 novembre, de l'accord de pêche conclu avec l'Union européenne (UE), les autorités mauritaniennes ont ordonné aux navires européens de cesser leurs activités et de rejoindre le port de Nouadhibou.



L'interruption de cet accord menace une soixantaine de navires et environ 500 emplois directs et indirects en Europe. Les navires de pêche européens ne sont plus autorisés à opérer dans les eaux mauritaniennes. Les garde-côtes ont ordonné aux bâtiments concernés de suspendre immédiatement leurs actions et de rejoindre le port de Nouadhibou, après l'expiration, le 14 novembre, du protocole de pêche liant la Mauritanie à l'Union européenne (UE). Aucun nouvel accord n'avait été officiellement conclu avant cette échéance. Dans une circulaire relayée par l'agence de presse locale Madar, les garde-côtes ont averti que les navires poursuivant la pêche au-delà de la date limite s'exposeraient à des sanctions légales. « Tous les navires opérant dans la zone de pêche mauritanienne sont tenus d'arrêter leurs activités de pêche et de rejoindre aujourd'hui le port de Nouadhibou », précise le document. Entré en vigueur le 15 novembre 2021 pour une durée de cinq ans, le protocole autorisait les navires de dix pays européens, dont l'Espagne, la France, le Portugal et les Pays-Bas, à capturer jusqu'à 280 050 tonnes de poissons par an dans les eaux mauritaniennes. En contrepartie, l'UE versait à la Mauritanie une contribution annuelle de 60,8 millions d'euros, soit environ 70 millions de dollars. Cette enveloppe comprenait notamment 3,3 millions d'euros par an en moyenne destinés au soutien du secteur mauritanien de la pêche, selon les données de la Commission européenne.

DES NÉGOCIATIONS SANS ACCORD AVANT L'ÉCHÉANCE

Le partenariat halieutique entre Nouakchott et Bruxelles remonte à 1987. Les négociations pour renouveler le protocole actuel avaient débuté en janvier, mais quatre cycles de discussions n'ont pas permis d'aboutir à un nouvel accord. En octobre, les ministres de la Pêche de l'Espagne, du Portugal, des Pays-Bas et de la Lettonie avaient appelé le commissaire européen à la Pêche, Costas Kadis, à accélérer les négociations. Ils avaient également demandé d'envisager une prolongation de l'accord existant dans l'hypothèse où aucun nouveau protocole ne serait conclu à temps. Les quatre pays avaient alerté sur les conséquences économiques et sociales d'une interruption de l'accès aux eaux mauritaniennes pour leurs flottes. La Commission européenne a depuis transmis une proposition révisée à Nouakchott, tandis que Costas Kadis a poursuivi les discussions avec la ministre mauritanienne de la Pêche, Aissata Lam, en novembre.

UNE SOIXANTAINE DE NAVIRES CONCERNÉS

L'expiration du protocole pourrait affecter quelque 60 navires européens, dont 25 basés en Andalousie, dans le sud de l'Espagne. Selon Agence Europe, qui cite le gouvernement régional andalou, environ 500 emplois directs et indirects seraient menacés par cette interruption. Face à cette situation, les autorités espagnoles ont commencé à examiner des possibilités de réorientation de leurs activités vers d'autres zones de pêche, notamment dans les eaux de la Guinée-Bissau, selon l'agence Madar. L'absence d'accord provisoire entre Bruxelles et Nouakchott place ainsi les flottes européennes dans l'incertitude, alors que les pourparlers se poursuivent pour tenter de préserver un partenariat qui constitue un cadre important d'accès aux ressources halieutiques mauritaniennes.

BUDGET 2027 EN TUNISIE :

150 millions de dinars de recettes en jeu… l'article 24 rejeté

Les commissions des finances et du budget de l'Assemblée des représentants du peuple et du Conseil national des régions et des districts ont entamé, l'examen des articles du projet de loi de finances pour 2027, en présence de représentants du ministère des Finances. Les échanges ont porté notamment sur le financement des entreprises et des porteurs de projets, les sociétés communautaires, les mesures fiscales et les dispositifs sociaux. L'article 24, qui prévoit de nouvelles ressources pour le compte de diversification des sources de la sécurité sociale, a été rejeté.

DES LIGNES DE FINANCEMENT POUR LES ENTREPRISES ET LES PORTEURS DE PROJETS

Les commissions ont examiné l'article 13, qui prévoit une ligne de financement de 10 millions de dinars, prélevée sur les ressources du Fonds national de l'emploi. Elle doit accorder, en 2027 et 2028, des prêts de participation sans intérêt aux créateurs d'entreprises ayant obtenu le label « Start-up », afin de renforcer leurs fonds propres. L'article a été approuvé. Selon les représentants du ministère, l'enveloppe a été portée de 3 à 10 millions de dinars en raison de la demande. En 2026, environ 240 demandes ont été déposées, mais seules 40 ont été approuvées, faute de crédits suffisants. Les représentants du ministère ont également précisé que les 59 millions de dinars prévus pour la Banque de financement des petites et moyennes entreprises correspondent à une participation de l'État à son capital et ne constituent pas une injection directe de liquidités. Les députés ont évoqué les difficultés de financement des PME et les défaillances de certaines start-up. Ils ont estimé que les prêts devaient s'accompagner d'un suivi effectif et d'un meilleur accès aux marchés et à la commande publique. Ils ont également demandé des données sur les dossiers acceptés et la répartition régionale des bénéficiaires. L'article 15, consacré au soutien à l'autofinancement des porteurs de projets et des petites entreprises, a soulevé des interrogations sur l'adéquation des crédits aux besoins. Les représentants du ministère ont indiqué que la ligne de financement avait permis de soutenir 814 projets depuis sa création en 2023. Les prêts d'investissement sont remboursables sur 12 ans, dont cinq ans de grâce. Pour les projets verts, ils ont signalé l'existence de mécanismes de financement qui doivent être évalués afin d'en vérifier l'adéquation.

DES PRÊTS POUR LES ÉTUDIANTS, LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LES RÉGIONS MOINS DÉVELOPPÉES

L'article 16, relatif au financement des étudiants et des stagiaires porteurs de projets, a suscité des questions sur les conditions d'éligibilité, les bénéficiaires et leur accompagnement après l'octroi des prêts. Les représentants du ministère ont précisé que le statut d'« étudiant entrepreneur » concerne les étudiants en dernière année dont les idées de projet sont encadrées dans le cadre de leur projet de fin d'études. Le financement peut atteindre 200 000 dinars pour les diplômés de l'enseignement supérieur. Le taux d'intérêt préférentiel est fixé à 5 %, contre des taux généralement compris entre 9 % et 10 %, et la durée de remboursement est de six ans. La période d'éligibilité au dispositif a par ailleurs été prolongée d'un à deux ans, afin de permettre la finalisation des conventions et le démarrage du programme. Concernant l'article 18, consacré à l'inclusion économique et sociale des personnes handicapées, les prêts ne peuvent dépasser 10 000 dinars par bénéficiaire. Ils sont remboursables sur huit ans, dont deux ans de grâce, sans intérêts ni apport personnel obligatoire. En 2026, la plateforme a enregistré environ 6 835 personnes et 477 dossiers acceptés, pour un montant total de financements réalisés d'environ 4,3 millions de dinars. L'article 19 porte sur le financement des entreprises dans les régions les moins développées. Créée par la loi de finances 2026, cette ligne est dotée de 15 millions de dinars. Elle prévoit des prêts d'investissement allant jusqu'à 40 000 dinars, remboursables sur sept ans, dont un an de grâce, ainsi que des prêts d'exploitation plafonnés à 10 000 dinars, remboursables sur cinq ans, dont un an de grâce. Le taux préférentiel est de 5 %, sans obligation d'apport personnel. Selon les données présentées, 2 345 personnes se sont inscrites sur la plateforme. Parmi elles, 520 ont déposé une demande dans 24 gouvernorats. 161 demandes ont été approuvées, pour un montant total de 2,8 millions de dinars.

SOCIÉTÉS COMMUNAUTAIRES ET AVANTAGES FISCAUX

Les articles 20 et 21, qui concernent le financement des sociétés communautaires et leur autofinancement, ont donné lieu à des avis divergents. Certains députés ont présenté ces entreprises comme un outil de développement local et de création d'emplois. D'autres ont appelé à évaluer leurs résultats à partir de données sur leur nombre, les financements effectivement versés et leurs retombées économiques et sociales. Les représentants du ministère ont rappelé que la ligne de financement avait été créée en 2022 avec une enveloppe initiale de 20 millions de dinars. Plus de 100 sociétés communautaires ont obtenu des financements de la Banque tunisienne de solidarité, pour un total de 28 millions de dinars. Douze banques ont signé des conventions de gestion et finalisent leurs procédures internes. Le Fonds de garantie couvre jusqu'à 90 % des risques liés au financement. L'article 21 vise à permettre aux porteurs de sociétés communautaires qui ne disposent pas d'apport personnel d'obtenir des prêts sans intérêts et sans garanties. L'article 22 prévoit la reconduction de l'exonération fiscale accordée aux entreprises nouvellement créées pour une durée de quatre ans. Le dispositif a bénéficié à 1 238 entreprises et 1 621 personnes physiques en 2024, puis à 1 634 entreprises et 2 474 personnes physiques en 2025. Le ministère a précisé que la période d'exonération commence à la date du démarrage effectif de l'activité. L'article 23 concerne l'allègement de la charge fiscale des autoentrepreneurs dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 75 000 dinars. Les représentants du ministère ont souligné que la mesure ne les exonère pas de l'impôt dû, mais dispense les sommes qui leur sont versées de la retenue à la source.

REJET DE L'ARTICLE SUR LES RESSOURCES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'article 24, relatif au renforcement des ressources du compte de diversification des sources de la sécurité sociale, a été l'un des plus débattus. Il prévoit une hausse des taxes sur la consommation de boissons alcoolisées, les jeux et concours ainsi que les voyages à l'étranger. Les recettes supplémentaires seraient affectées au compte. Le ministère a estimé le rendement attendu à environ 150 millions de dinars. Des députés ont demandé une évaluation de l'utilisation des ressources déjà mobilisées et appelé à engager des réformes structurelles des caisses sociales. Ils ont aussi exprimé des préoccupations quant aux effets possibles des hausses sur le pouvoir d'achat et le secteur touristique. Les représentants du ministère ont défendu la mesure comme un moyen de diversifier le financement de la protection sociale, tout en affirmant que les réformes structurelles se poursuivaient. Ils ont indiqué que les ressources du compte, provenant principalement de la contribution sociale de solidarité, avaient atteint 1 238 millions de dinars et avaient été entièrement dépensées, la majeure partie ayant été versée à la Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale. Le déficit mensuel de cette caisse avoisinerait 220 millions de dinars. Au terme des débats, les commissions ont rejeté l'article 24.

DES MESURES SANITAIRES ET SOCIALES APPROUVÉES

Les commissions ont approuvé l'article 25, qui prolonge jusqu'au 31 décembre 2027 la suspension des droits de douane et de la TVA sur les médicaments importés par la Pharmacie centrale de Tunisie. Elles ont également approuvé l'article 26, qui étend les avantages fiscaux accordés à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé aux équipements, matériels et produits nécessaires au contrôle des médicaments. L'article 27 a été approuvé. Il fixe à 7 % le taux réduit de TVA applicable aux services des groupements de médecine du travail, tandis que les prestations de médecine esthétique non thérapeutique restent soumises au taux général de 19 %. L'article 28, consacré au soutien à l'intégration des enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme dans les jardins d'enfants, a lui aussi été approuvé.

LOGEMENT, DONS ET GARANTIES : LES ARTICLES 29 À 34 ADOPTÉS

Les commissions ont approuvé l'article 29, relatif aux programmes de location-accession et de logement social, qui prévoit un allègement fiscal pour les promoteurs publics chargés de leur réalisation. Les débats ont porté à la fois sur les objectifs des mesures proposées et sur leurs conditions d'application, les crédits disponibles et le suivi des bénéficiaires. L'article 24 constitue le principal point de désaccord, tandis que les commissions ont approuvé les articles 25 à 34.

4ème partie et fin

AGRICULTURE EN ALGÉRIE :
APPROCHE TERRITORIALE ET GOUVERNANCE SECTORIELLE

Quels parcours alternatifs d'évolution?

Par : Mohamed KHIATI (*)
Docteur et Expert Agronome



Demain, il y'aura l'avènement de « l'agriculture intelligente » qui marquera l'ère de la troisième révolution verte » dont les tendances se pointent déjà à l'horizon. Dans le détail, les challenges de l'agriculture algérienne à l'avenir résident dans sa réponse aux enjeux intérieurs mesurés par la satisfaction des besoins alimentaires de la population, d'une part et ceux de l'extérieur, en s'adaptant aux normes internationales et s'intégrer aux marchés mondiaux, d'une façon adaptée et intelligente, d'autre part. D'autre part, le soubassement du progrès escompté passera également par l'implication accrue de la profession agricole et de l'université dans la dynamique du développement agricole et rural pour lui imprégner un sens de modernisation.

Pour le reste l'adaptation continuelle des systèmes agraires est souvent une marche à suivre dont la trajectoire est bien connue, car par la nature des choses, tout élastique et on doit s'adapter à l'élasticité des choses dans un monde où les données de la géopolitique affectent les politiques de développement nationales.

g. Repenser les approches de recherche-développement-formation.

Dans l'ensemble des domaines, la recherche-développement soutenue par des programmes de renforcement des capacités des acteurs est un élément crucial pour le développement agricole et rural moyennant un appareil fort puissant pour induire le progrès et la modernisation appuyé par une profession agricole pleinement organisée et représentatives des diverses catégories agricoles. La réponse à des problématiques réelles qui se posent tels que les systèmes alimentaires résilients, la riposte aux changements climatiques, l'agriculture intelligente, la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, la sélection variétale, les ressources génétiques (animales et végétales), la protection des patrimoines, la numérisation du secteur, la fiabilité des statistiques et quelques autres constituent autant de facteurs d'importance cruciale pour la gouvernance du secteur agricole et rural.

Partout, il est établi que le système de connaissances agronomiques contribue pleinement à l'amélioration des productions, des productivités compétences des ressources humaines, c'est un facteur tant nécessaire à la bonne gouvernance et à la gestion rationnelle des activités agricoles et para-agricoles, à la fois.

Les mutations que connait aujourd'hui le monde agricole et rural suggèrent l'institution d'un appareil de recherche-développement orienté vers la prise en charge des problématiques réelles du développement en privilégiant « la recherche appliquée », car ce n'est qu'à travers une vision globale et intégrée de cet appareil qu'on peut analyser les enjeux et les défis d'application des sciences et des techniques en milieu producteur.

L'objectif d'un tel appareil est bien entendu d'assurer la production, la gestion et la diffusion de la connaissance : production de l'invention (scientifique), de l'innovation (économique) et leur adoption par les acteurs économiques, ainsi que la reproduction, l'accumulation des savoir faire et des expériences pour changer les perceptions, les comportements pour améliorer les aptitudes et les pratiques et de rehausser les capacités et les performances des acteurs engagés dans le processus de développement.

Dans ce contexte, il est clair que pour le secteur agricole, l'objectif est de construire un outil capable de constituer un appareil assumant la fonction de production et de diffusion du savoir et de l'innovation, à tous les niveaux. Mais, il reste que d'une manière globale, cet appareil présente néanmoins quelques unes des forces et de faiblesses que l'on peut traduire par :

– L'existence de trois composantes de l'appareil global (recherche-développement-formation), dont le nombre et le maillage sur le territoire national sont jugés appréciables. Toutefois, et mis à part l'appareil de développement-vulgarisation, le reste est réparti sur trois secteurs (agriculture, enseignement supérieur et formation professionnelle). Cela marque déjà les cloisonnements qui limitent le rendement du système global, la concertation et la synergie d'intervention. Cela étant pour la formation, l'idée est de s'orienter vers des approches formation-action, pour renforcer les capacités des acteurs, procéder à la formation des divers catégories notamment les jeunes des zones rurales

– Pour l'appareil de recherche relevant du secteur agricole, celui-ci ne représente qu'une partie de l'appareil national de la recherche dominé, pour l'essentiel par le secteur de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et du développement technologique réparti sur le territoire, mais qui manque toutefois de stations et de sites d'expérimentation (disponibles dans l'appareil « RFD » du secteur agricole avec 69 stations et de plus de 400 sites de démonstrations), alors que ses liens avec l'appareil de vulgarisation demeurent assez faibles. Pour ce dernier, il y'a lieu de le réhabiliter avec formation de jeunes vulgarisateurs pour être de véritables relais des structures technico-administratives avec les agriculteurs

– La ressource humaine (nombre et productions scientifiques) a évolué plus rapidement dans l'enseignement supérieur comparativement au secteur agricole et ce, suite aux recrutements plus larges et à la disponibilité d'étudiants de post-graduation qui sont à l'origine de la progression de la recherche.Le fait que les institutions de recherche relevant du secteur agricole n'ont pas d'interface avec la formation post graduée et ont peu de flux de doctorants (moteur de la recherche) avec l'université, a fortement handicapé leur évolution et la progression scientifique de leurs chercheurs.

– En revanche la recherche et la formation à l'université possèdent peu de liens avec l'agriculture et manquent de ponts de liaison avec le terrain. C'est à notre sens les premiers éléments à prendre en charge dans la construction de l'interface intersectorielle en vue d'améliorer la complémentarité dans un sens mutuellement bénéfique.

– L'appareil de développement-vulgarisation est composé des instituts techniques qui assument des missions de formation, de recherche, d'appui et d'assistance technique et des structures de vulgarisation rattachées aux directions des services agricoles, aux chambres d'agriculture et à un degré moins aux conservation de forêts qui assurent entre autres, l'encadrement, l'accompagnement et l'animation du développement. La situation actuelle, sans que l'on fasse appréciation sur le mode de gestion ou de gouvernance montre « de visu », une certaine faiblesse dans l'articulation et les liens entre les composantes du système de connaissances agronomiques ou agricoles lorsqu'on ajoute la composante « communication-information ». Cette tendance suggère le renforcement de l'interaction et la coopération entre les différentes composantes en vue d'améliorer la cohérence globale du système et de son efficience. L'institution de liens entre institutions et leur décloisonnement sont les enjeux majeurs dans l'organisation de ce niveau d'intervention. Egalement, l'intégration de l'appareil de formation dans le dispositif global permet l'adaptation du contenu des formations aux besoins des acteurs, l'évolution et la diversification des métiers et des profils de formations. Une autre interface est à construire aussi avec la formation professionnelle, qui dispose de moyens importants et d'un réseau d'établissements plus large que celui du secteur agricole, mais manque de sites d'apprentissage, de pratique et de contact avec le monde agricole, dont dispose le secteur agricole dans le cadre des sites de démonstration. Enfin, tout milite à la synergie et à la cohérence intersectorielle. Les avantages à atteindre à travers une telle configuration du dispositif de RFD permettraient l'adoption d'une stratégie commune de recherche-formation-développement de l'agriculture et du monde rural et la mutualisation des moyens pour améliorer leur efficience et la conduite de projets de formation et de recherche communs pour optimiser et rationaliser l'intervention des ressources humaines et des dispositifs expérimentaux pour valoriser les activités de recherche et leur diffusion en milieu producteur agricole. Cette approche pourrait permettre aussi la structuration et l'enrichissement des offres de formation spécialisée, cohérente, de qualité et attractive et la mise à profit des avantages de la coopération et des financements internationaux, par la constitution de groupes et de « Think tanks » autour des problématiques du développement agricole et rural et ses domaines connexes.

h. Redynamiser la profession et l'interprofession agricoles :

La profession agricole est représentée communément par les chambres d'agriculture qui constitue l'expression des agriculteurs, toutes catégories confondues. Forum de dialogue et de concertation, les chambres participent, à part entière avec les pouvoirs publics, à la prise de décision dans les affaires qui les concernent directement pour contribuer au développement et à l'essor du secteur. A l'heure actuelle, 35 ans après leur institution, ces entités sont toujours en cours construction et le chantier sera long pour soutenir l'initiative organisée des producteurs autour de fonctions de production. Aussi et en vertu de la réglementation en vigueur régissant les chambres d'agriculture, il semble que la problématique réside dans le fait que le législateur n'ait pas tranché, dans le fond, la question de leur statut juridique. La première question est de savoir s'il faudrait reconduire le statut actuel qui accorde à l'administration une forte représentation dans l'assemblée générale pour s'apparenter, dans le commun des appréhensions, à des annexes de l'administration qu'à des institutions «autonomes» défendant les intérêts des agriculteurs et donc la profession agricole en général.

La seconde est liée à leur organisation et fonctionnement pour en faire des instances «pour les agriculteurs, par les agriculteurs et avec la représentation effective des agriculteurs ». Cela suggère le renforcement de leur rôle dans une optique de professionnalisation et de modernisation du secteur et répartir les fonctions entre elles et l'administration agricole pour entrevoir les complémentarités pas le chevauchement constatés parfois.

Aussi, pourrait-on imaginer que l'action des chambres soit focalisée autour de 4 grandes missions essentielles :

– La première mission est celle de promouvoir les filières agricoles, d'appuyer la création des associations professionnelles, de groupements, de coopératives et toutes autres formes d'organisations et d'asseoir la dynamique de développement en milieu rural dont le but de concourir à la promotion de l'agriculture et à l'entrepreneuriat agricoles;

Suite en page 9

Suite de la page 8

– La seconde est celle d'informer, de conseiller et de fournir aux pouvoirs publics et aux organismes d'appui et d'accompagnement, les avis et les suggestions sur les questions d'intérêt agricole et la collecte, la production et la diffusion des informations économiques et professionnelles en direction des catégories d'exploitants agricoles (hommes et femmes) ;

– La troisième est celle de consultation, dans la mesure où les chambres sont à caractère consultatif, elles doivent faire valoir leurs positions sur les moyens d'assurer la promotion de l'agriculture et les améliorations à introduire dans toutes les branches de la législation agricole, telles que les prix, l'acquisition des facteurs de production et de présenter aux pouvoirs publics des propositions sur les moyens de développer les activités et les filières agricoles ;

– La quatrième mission est celle de soutenir les initiatives des agriculteurs dans leur diversité en les appuyant pour l'accès aux intrants et aux équipements, aux crédits, aux facilitations, aux incitations et aux assurances outre la réception des notifications de l'inscription des entreprises agricoles au registre de commerce et la reconnaissance officielle des associations professionnelles agricoles.

Alors que l'interprofession est l'autre forme d'organisation qui doit rapprocher, concilier et assurer la complémentarité des intérêts des professions qui composent une filière agricole donnée (les agriculteurs et les opérateurs économiques) intervenant dans les domaines de fourniture de facteurs de production, de transformation, de stockage et de distribution des produits agricoles). Aussi et dans l'esprit de promouvoir l'interprofession agricole, il est de pleine mesure d'entrevoir une vision plus élargie de son organisation, à la manière, par exemple, que la catégories des fournisseurs d'intrants ou de services doivent faire partie des interprofessions dans la mesure où pour un grand nombre de filières, le rôle des industries de l'amont ou des sociétés de services est déterminant.

Aussi, une compréhension large du concept d'interprofession serait plus appropriée pour inclure les associations ou le cadre de concertation regroupant des entreprises ou des organisations représentatives des différents métiers d'une filière donnée, des fournisseurs d'intrants jusqu'aux consommateurs. Il s'agit par ailleurs de la diversité, de sorte qu'on peut envisager de nombreuses formes d'organisations qui peuvent être, soit des organisations interprofessionnelles privées au sens strict, soit des comités interprofessionnels incluant des services techniques ou des services d'encadrement, qui constituent des démembrements de l'État, en tant que membres associés ou de plein droit, soit, dans les formes, des organisations exclusivement publiques.

Dans ce cadre, il convient d'adapter les rôles et les capacités d'intervention des différents acteurs et des organisations interprofessionnelles à l'évolution du contexte économique national et international, en tenant compte des difficultés pratiques qui sont apparues au cours des dernières années et enfin, il est utile d'entrevoir une répartition équitable de la valorisation des produits alimentaires entre les agriculteurs, les transformateurs et les entreprises de commercialisation, qui constitue un enjeu fondamental.



L'interprofession ne sera en mesure d'assurer l'équilibre des intérêts que si elle se dote d'organes qui émanent des intervenants et ce, grâce à un système électif qui garantit cette représentation. Elle doit devenir une instance de dialogue et de concertation et une force de proposition au niveau territorial et à l'échelle nationale. La représentation des professions au sein des organes de décision des offices constitue également un atout majeur pour développer les synergies indispensables entre les différents acteurs et en particulier entre l'administration et les intervenants dans les filières organisées.

Cependant et en vertu du système juridique et règlementaire en vigueur, les prérogatives de puissance publique demeurent entre les mains de l'administration, car aucune délégation n'est prévue par la loi au profit des organisations interprofessionnelles. A ce titre, la réglementation doit indiquer que la délégation de l'État aux interprofessions, la possibilité d'élaborer des accords qui ont force juridique impliquant le respect de certains principes fondamentaux :

– La représentativité des groupes professionnels au sein de chaque interprofession,

– la parité de la représentation de chaque profession,

– l'unanimité pour la prise de décision.

Lorsqu'une famille professionnelle non agricole n'est pas en mesure de se structurer ou dont les membres sont en nombre insuffisant pour justifier la création d'une association, ces derniers peuvent se faire représenter au sein de ce conseil, à titre individuel.

Les conseils interprofessionnels sont constitués des maillons et segments de la chaîne de valeur d'une filière donnée et de représentants de la profession agricole, et ceux d'autres professions gravitant autour de ladite filière, d'un produit de base ou d'un groupe de produits. Mais le constat aujourd'hui est tel que leur action est réduite à la production agricole et donc, ils deviennent juste des associations relevant des chambres d'agriculture. A l'échelle local des wilayas, il ne peut être reconnu qu'un conseil interprofessionnel par filière, pour un produit de base ou un groupe de produits, comme à l'échelle nationale, il ne peut être créé qu'un conseil interprofessionnel par filière. Celui-ci doit être l'émanation de conseils locaux ou régionaux.

A ce chapitre, convient-il d'observer qu'actuellement, n'existe pas un cadre juridique qui lie l'interprofession à la profession agricole, c'est dire que les conseils interprofessionnels œuvrent indépendamment des chambres d'agriculture alors que leur dénominateur commun est les organisations agricoles et paragricoles dont émanent les conseils et les organes. L'idée serait d'entrevoir un palliatif réglementaire liant ces deux entités (chambres et conseils interprofessionnels). S'il est vrai que ces derniers ont des segments au-delà de la production, il n'en demeure pas moins que souvent, ils sont liés à la base par les associations par filière de production. Dans l'orthodoxie des choses, tant les chambres d'agriculture que les conseils interprofessionnels sont dotés d'une certaine liberté et indépendance pour accomplir pleinement leurs rôles. Mais, ces entités doivent rendre compte de leur actions et justifier les subventions que l'Etat leur accorde, comme ils doivent répondre à leurs adhérents parce qu'ils reçoivent les quotte part d'adhésion. L'ensemble de ces organisations professionnelles et interprofessionnelles doivent s'insérer dans une démarche opérationnelle visant surtout la professionnalisation de la branche agriculture, pour ne pas être perçues en tant qu'appendices de l'administration agricole.

i). Lutter contre le gaspillage alimentaire :

Par gaspillage alimentaire, il est entendu « toute diminution de la masse des denrées comestibles initialement destinées à la consommation humaine, y compris celles qui sont dans un deuxième temps réaffectées à l'alimentation animale ou à la production de bioénergie ». Cependant, si les « pertes alimentaires » se font au niveau de la production lors de la récolte et de la transformation, le «gaspillage» concerne par contre le stade de la distribution et de la consommation finale. Au niveau mondial, la FAO estime en 2019, l'indice moyen de pertes alimentaires à environ 14%, pour un volume évalué à 1,6 milliards de tonnes représentant annuellement 30% de la production de céréales, 40–50 % des tubercules, fruits et légumes; 20% des oléagineux, viandes et produits laitiers et 35 % des poissons [14].

Alors que sur le plan spatial, une superficie de 1,4 milliards d'hectares de terres, soit 28% de la sole agricole mondiale est utilisée annuellement pour produire de la nourriture perdue ou gaspillée Les coûts des pertes et gaspillages alimentaires s'élèvent à environ 2600 milliards de dollars dont 700 milliards de coûts environnementaux et 900 milliards de coûts sociaux par an [15]. En Algérie, ce phénomène est devenu alarmant et récurrent qui s'accentue au cours du mois de Ramadhan de chaque année. Le pain étant le produit le plus gaspillé selon les services du Ministère du commerce qui estiment la quantité à 10 millions de baguettes par jour, atteignant les 12 à 13 millions de baguettes lors du mois sacré. Tandis que l'UGCAA (Union générale des commerçants et artisans algériens) évalue en 2015, le volume de produits alimentaires gaspillés à 120 millions de baguettes de pains, 12 millions de litres de lait et 50 000 tonnes de légumes jetés par les consommateurs lors du mois du Ramadhan. En 2017, l'entreprise (ExtraNet), chargée du ramassage des déchets ménagers a estimé à 90 tonnes de pain jetés dans les poubelles seule pour la capitale « Alger » lors des 9 premiers de l'année correspondant à 12.000 tonnes de blé. Il est mentionné également que 12 millions de baguettes de pain sont jetées chaque mois dans le pays [16].

Les pertes sont aussi observées chez les céréales et les légumes secs et se situent au niveau de l'exploitation lors de la récolte et du stockage. Les chantiers de récolte tardifs des céréales entrainent un égrenage naturel des épis sur pied et la faible maitrise de la récolte mécanique des cultures. Elles sont estimées à 5% en moyenne en Algérie [17]. Elles sont également liées à la mauvaise maitrise du réglage des moissonneuses-batteuses (organes de battage) impactant directement le rendement avec une perte moyenne estimée à 4% [18]. Les pertes sont aussi liées à l'insuffisance des unités de transformation (en particulier pour les tomates industrielles et les pommes de terre en cas de surproduction) et à la faible maitrise des pratiques de conditionnements (surtout pour les fruits et légumes). Une partie du problème émane aussi de la longue chaine d'approvisionnement que traversent les aliments dans le réseau des grossistes, les restaurants et les cuisines privées.

Il est alors de grande importance d'adopter des mesures opérationnelles en vue de réduire le plus possible le gaspillage alimentaire y compris les ressources hydriques par l'amélioration de l'efficacité de la chaîne alimentaire, des circuits de consommation et d'approvisionnement en eau, sachant toutefois que le gaspillage est un problème d'éthique et un problème économique et social, avec d'énormes implications sur l'environnement. Pour parvenir à la réduction du gaspillage, des campagnes de sensibilisation et de communication sociale doivent être entreprises en direction de la population.

L'ensemble de ces éléments parmi d'autres requièrent au final, des experts et spécialistes, des paradigmes, des approches et des méthodes opérationnelles visant la promotion du monde agricole et rural en tant qu'assise du développement global économique et social du pays. Cela devient nécessaire, compte tenu des enjeux et des défis actuels et futurs, car, dit-on, toute évolution commence par le bas et le monde rural a été toujours été au centre des civilisations tant cultural que culturel, à la fois

Mohamed KHIATI (*)
Docteur et Expert Agronome
Khiame61@yahoo.fr

Bibliographie
[1]. CIHEAM, (2013). Documents de préparatoire de la 10ème réunion des ministres de l'Agriculture des Etats membres du CIHEAM. Alger, 6 février 2014 et note de cadrage. La sécurité alimentaire durable en Méditerranée : quelle situation et quelles perspectives ?
[2]. FAO (2022), Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2022-2031, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/63c6c63f-fr
[3]. BESSAOUD Omar. Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie. Projet d'appui à l'initiative Enpard Méditerranée. Sous la coordination de Jean-Paul Pellissier, Jean-Pierre Rolland, Wided Khechimi. Janvier 2019.
[4] BESSAOUD Omar. Op-cit.
|5] DGF (2018). Document de la journée mondiale de la lutte contre la désertification et de la sécheresse.
[6]. BNEDER (2022). Op-cit.
[7]. RGA. Rapport général 2006.
[8]. MADR (DDZASA). Rapport sur les ressources en eau d'irrigation. Janvier 2022.
[9] TOUHRIA Djamel. Op-cit.
[10] Loi n°23-21 du 23 décembre 2023 parue sur Journal officiel (JO), n°83 du 24 décembre 2024.
[11] TOUAHRIA Djamel. Op-cit.
12]. DGF.Journée d'information et d'évaluation de l'action du secteur des forêts «atouts et contraintes», Batna, 17 juin 2019..
[13]. CDARS, 2020. Op-cit.
[14] FAO, le gaspillage alimentaire 2011.
[15] [FAO, 2020.
[16] Aghiles, R (2017). Gaspillage/ 90 tonnes de pain dans les poubelles d'Alger. In AF-Algérie Focus du 14-10-2017. Site http://www.algerie-focus.com /2017/10/ gaspillage-90-tonnes-de-pain-poubelles;
17] KACI F (2007). Etude des pertes de grains sur les moissonneuses batteuses disponibles en Algérie.Thèse de doctorat, ENSA Alger.
[18]. CREAD (2018). Analyse de l'état de sécurité alimentaire et nutritionnelle en Algérie. Volume 1.

HORIZONS

KADER GUINGO MOUSSA, SPÉCIALISTE NIGÉRIEN DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE :

«L'Algérie, un acteur majeur de l'intégration économique africaine»

Dans cet entretien, Kader Guingo Moussa, auditeur interne senior au sein du groupe bancaire panafricain Ecobank Niger et spécialiste des questions de coopération économique en Afrique, livre son analyse des perspectives de renforcement des relations économiques entre l'Algérie et le Niger.



Il revient sur le potentiel des grands projets structurants, notamment la route Transsaharienne, le gazoduc et la dorsale à fibre optique.

Les relations entre l'Algérie et le Niger connaissent un nouvel élan, marqué par le renforcement du dialogue politique. Comment appréciez-vous cette dynamique et quelles perspectives ouvre-t-elle, notamment sur le plan économique ?

Les relations entre l'Algérie et le Niger s'appuient avant tout sur un héritage commun fait de proximité géographique, de solidarité historique et d'échanges humains. Nos deux pays partagent des liens anciens qui dépassent largement le cadre des relations diplomatiques classiques. Des milliers de Nigériens ont été formés dans les universités algériennes et contribuent aujourd'hui au développement de notre pays, faisant de l'Algérie bien plus qu'un partenaire, mais un véritable pays frère. Cette dimension humaine constitue un socle important sur lequel les deux États peuvent continuer à construire leur coopération. Le nouvel élan observé ces dernières années s'inscrit dans cette continuité, avec des projets structurants tels que la route Transsaharienne, le renforcement des échanges commerciaux et la coopération énergétique. Ces initiatives ouvrent la voie à une intégration économique plus forte entre nos deux pays. L'apport de l'industrie algérienne sera déterminant dans cette dynamique. Forte de son expérience dans les secteurs des infrastructures, des matériaux de construction, de l'énergie, de l'agroalimentaire et de l'industrie pharmaceutique, l'Algérie peut accompagner le Niger dans sa stratégie d'industrialisation à travers des investissements, des transferts de compétences et des partenariats créateurs d'emploi.

Il est donc important de dépasser progressivement le cadre des échanges commerciaux traditionnels pour aller vers une coopération davantage fondée sur la production et l'investissement. L'avenir de la relation algéro-nigérienne repose ainsi sur une conviction simple : transformer une amitié historique en un partenariat économique durable au service du développement de nos deux peuples.

Vous parlez de transformer une amitié historique en partenariat économique durable. Les grands projets structurants, notamment la route Transsaharienne, le gazoduc et la fibre optique, peuvent-ils en être les véritables moteurs ?

Ces grands projets ont le potentiel de devenir de véritables catalyseurs de l'intégration économique entre l'Algérie et le Niger. Plus qu'une simple coopération bilatérale, ils constituent les fondations d'un espace économique reliant l'Afrique du Nord à l'Afrique subsaharienne. La route Transsaharienne facilitera la circulation des marchandises et des personnes, réduira les coûts logistiques et ouvrira de nouveaux débouchés commerciaux aux entreprises des deux pays. Le gazoduc Transsaharien, quant à lui, représente une opportunité stratégique pour valoriser les ressources énergétiques régionales et attirer des investissements de grande envergure. Enfin, la dorsale à fibre optique renforcera la connectivité numérique, essentielle au développement du commerce, des services financiers, de l'éducation et de l'innovation. Dans une économie de plus en plus numérisée, la qualité des infrastructures de télécommunications constitue un facteur important de compétitivité et facilite les échanges entre les entreprises et les institutions. Au-delà des infrastructures, l'enjeu est de créer une véritable chaîne de valeur régionale. L'expérience industrielle de l'Algérie, combinée au potentiel économique et aux ressources du Niger, peut favoriser l'émergence de partenariats durables dans les secteurs de l'énergie, des mines, de l'agro-industrie et des services. Si ces projets sont menés à terme, ils ne transformeront pas seulement les relations entre l'Algérie et le Niger, ils feront de nos deux pays un corridor stratégique de croissance, d'échanges et de prospérité pour toute la région.

Au-delà des infrastructures, comment renforcer les échanges commerciaux entre les deux pays et encourager les opérateurs à investir et à nouer des partenariats ?

Au-delà des infrastructures, le renforcement des échanges commerciaux passe avant tout par une plus grande présence des entreprises algériennes au Niger et par la création de partenariats durables avec les opérateurs nigériens. Les infrastructures constituent un préalable important, mais leur impact économique dépend aussi de la capacité des entreprises à saisir les opportunités qu'elles offrent et à développer des relations commerciales pérennes. Des groupes comme Sonatrach dans l'énergie, Cevital dans l'agro-industrie, Condor dans l'électronique et les équipements, Algérie Télécom dans les télécommunications, ou encore Saidal dans l'industrie pharmaceutique disposent d'une expertise reconnue qui peut contribuer au développement économique du Niger. L'objectif doit être d'aller au-delà des simples échanges commerciaux pour favoriser les investissements, les transferts de compétences, la création d'unités de production locales et d'emplois. Il ne s'agit donc pas uniquement d'augmenter les volumes de marchandises échangées entre les deux pays ou de développer les exportations algériennes vers le marché nigérien : l'ambition doit être plus large et consister à établir des relations économiques qui permettent aux entreprises des deux pays de travailler ensemble, de partager leurs compétences et de développer des activités communes. Grâce à la complémentarité de leurs économies, l'Algérie et le Niger ont l'opportunité de bâtir un véritable partenariat industriel et économique gagnant-gagnant au service de leurs populations.

L'Algérie a renforcé son engagement en faveur de l'Afrique. Quelle place peut-elle occuper dans la construction d'une économie africaine intégrée ?

Sous la direction du président Abdelmadjid Tebboune, l'Algérie a donné une nouvelle impulsion à sa politique africaine en s'appuyant sur deux atouts majeurs : sa puissance diplomatique et son poids économique. Cette dynamique traduit la volonté de renforcer la présence algérienne sur le continent et de faire de la coopération africaine un axe important de son action. Sur le plan diplomatique, l'Algérie est reconnue comme un acteur de stabilité, de médiation et de dialogue sur le continent. Sa voix est écoutée aussi bien au sein de l'Union africaine que dans les grands dossiers régionaux. Cette position lui permet de contribuer aux initiatives visant à renforcer la concertation entre les pays africains et à favoriser un environnement propice à la coopération.

Sur le plan économique, l'Algérie dispose de champions nationaux de premier plan, capables d'accompagner le développement de nombreux pays africains à travers l'investissement, le transfert de compétences et la création d'emplois. L'enjeu est donc de donner une place plus importante aux entreprises nationales dans les échanges et les investissements, afin de compléter l'action diplomatique par une coopération économique concrète. Dans la construction d'une Afrique économiquement intégrée, l'Algérie peut jouer le rôle de passerelle stratégique entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne, notamment grâce à des projets structurants comme la route Transsaharienne, le gazoduc transsaharien et les infrastructures numériques. Son expérience industrielle, sa position géographique et son influence diplomatique en font un acteur clé de l'intégration et de la souveraineté économique du continent.

Vous voyez l'Algérie comme une passerelle stratégique entre le Nord et le Sud du continent. Quels sont, selon vous, ses principaux atouts pour développer ses exportations et conquérir de nouveaux marchés africains ?

L'Algérie dispose d'atouts exceptionnels pour renforcer sa présence économique en Afrique. Elle bénéficie d'une expertise reconnue dans des secteurs stratégiques comme l'énergie, les infrastructures, les télécommunications, l'industrie pharmaceutique, l'agroalimentaire, la finance et les nouvelles technologies. Cette diversité constitue une base importante pour élargir la gamme des produits et des services susceptibles d'être proposés aux partenaires africains. Elle peut également s'appuyer sur la puissance de grands groupes nationaux ou encore ses banques et institutions financières, qui disposent de l'expérience, des capacités d'investissement et du savoir-faire nécessaires pour accompagner le développement du continent. L'un des principaux atouts de l'Algérie est de pouvoir offrir bien plus que des produits : des partenariats industriels, des transferts de compétences, de la formation et des solutions adaptées aux réalités africaines. Cette approche permet de construire des relations plus durables avec les partenaires et de dépasser le cadre des échanges ponctuels. Grâce à son expérience, à son potentiel industriel et à sa position stratégique, l'Algérie a tous les atouts pour devenir un acteur majeur du commerce intra-africain et un partenaire de référence dans la construction d'une Afrique plus intégrée, plus industrialisée et plus prospère.

Pour devenir un acteur majeur du commerce intra-africain, le financement reste l'un des principaux défis. Comment les banques et les institutions financières peuvent-elles lever ces obstacles et relancer les échanges, notamment dans le cadre de la ZLECAf ?

Le financement est effectivement l'un des principaux défis du commerce intra-africain. Les banques et les institutions financières ont un rôle central à jouer en facilitant l'accès au crédit, en sécurisant les transactions et en accompagnant les investisseurs africains dans leurs projets transfrontaliers. Le financement constitue ainsi un levier essentiel pour transformer les opportunités commerciales en projets concrets. Dans ce domaine, l'Algérie dispose d'atouts majeurs. Elle s'appuie sur une économie solide, d'importantes ressources énergétiques et minières, un système financier en développement ainsi qu'un capital humain qualifié capable d'accompagner les grands projets du continent.

Avec la ZLECAf, une opportunité historique s'ouvre à l'Algérie. Ce cadre offre des perspectives importantes pour le développement du commerce entre les pays africains et l'élargissement des marchés accessibles aux entreprises. En mobilisant ses banques, ses fonds d'investissement et ses grandes entreprises, elle peut financer davantage de projets, soutenir ses exportations et renforcer sa présence sur un marché africain de plus d'un milliard de consommateurs. L'Algérie a donc les moyens de devenir non seulement un fournisseur de biens et de services, mais aussi un acteur majeur du financement et de l'intégration économique de l'Afrique.

SOUDAN

L'armée reprend du terrain au Kordofan-Occidental face au repli des FSR

L'armée soudanaise et les forces qui lui sont alliées ont progressé mardi dans trois districts de l'État du Kordofan-Occidental, tandis que les Forces de soutien rapide (FSR) se repliaient, ont indiqué des sources militaires à Anadolu (AA).



Les troupes ont mené des opérations de ratissage dans plusieurs villages du district d'Al-Khuway, ainsi que dans des zones situées au nord et à l'est d'Al-Nuhud et d'Abu Zabad, selon les mêmes sources. Le Comité d'urgence de Dar Hamar, une organisation locale de secours, a lancé un appel en faveur de l'acheminement de denrées alimentaires, de médicaments et de fournitures d'urgence vers Al-Khuway.

Il a affirmé que l'armée avait repris le contrôle de huit zones administratives dans ce district. Le comité a également appelé les autorités de l'État et les commerçants à organiser des convois d'approvisionnement à destination de la région.

Lundi, Mohamed Didan, porte-parole des forces spéciales de l'armée, avait déclaré à Anadolu que les troupes s'étaient emparées d'Al-Saatat, au nord-est d'Abu Zabad.

Il avait souligné que la ville d'Abu Zabad revêtait une importance stratégique en raison de sa position de liaison entre les parties nord et sud de l'État du Kordofan-Occidental.

Ces avancées interviennent après la reprise, vendredi, du district d'Al-Khuway par l'armée, situé à environ 100 kilomètres d'Al-Nuhud, selon des responsables soudanais.

La guerre entre l'armée soudanaise et les FSR a éclaté en avril 2023. Elle a fait des dizaines de milliers de morts.

Selon le dernier bilan régional du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), environ 11,4 millions de personnes ont été contraintes de fuir leur domicile en raison du conflit.

LE DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PAM APPELLE À LA FIN DE LA GUERRE SUR FOND DE MENACE CROISSANTE DE FAMINE

Dans un message vidéo posté sur le compte officiel du Programme alimentaire mondial (PAM) de la plateforme X, le directeur exécutif de cet organe de l'ONU, Luke Lindberg, a appelé à mettre immédiatement un terme à la guerre au Soudan et à un financement international urgent pour augmenter l'aide alimentaire à des centaines de milliers de civils subissant la menace de plus en plus grave du spectre de la famine. Luke Lindberg a lancé son appel le 12 novembre depuis le camp de Goz Al-Salam, qui abrite des personnes déplacées fuyant les combats. Le chef du PAM effectue sa première visite au Soudan depuis sa prise de fonctions, indique un communiqué de l'agence de l'ONU, qui a aussi fait savoir que Luke Lindberg avait rencontré des travailleurs humanitaires et des familles déplacées par les combats. « Le Programme alimentaire mondial ne peut pas, à lui seul, compenser les effets dévastateurs du conflit. Nous jouons notre rôle pour garantir l'acheminement de l'aide ; il est désormais temps que les dirigeants mondiaux assument leurs responsabilités et mettent fin à cette guerre », a-t-il déclaré.

LES « CHOIX TRAGIQUES » QUI SE POSENT AUX SOUDANAIS

Face à une faim aiguë, la population soudanaise est face à « trois choix tragiques », a déclaré Luke Lindberg, expliquant que les civils sont contraints de « se rebeller, migrer ou mourir de faim ». Dans ce contexte, il a souligné que le PAM, qui accomplit « un travail remarquable au Soudan », selon son expression, représente leur seul espoir pour beaucoup de civils dans ce contexte de conflit sans précédent. Le PAM appelle au soutien de ses partenaires Avertissant contre les privations de nourriture infligées à des millions de personnes à cause du conflit, Luke Lindberg a souligné, malgré les efforts pour trouver des solutions, que son organisation ne pouvait pas agir « sans les ressources nécessaires ». « Nous avons besoin du soutien de nos partenaires donateurs pour poursuivre nos efforts, en attendant de trouver des solutions pacifiques et diplomatiques à ce conflit », a-t-il appelé. Selon le communiqué du PAM, plus de 4 millions de personnes, dont 880 000 dans des zones menacées de famine, ont reçu l'aide de cet organe de l'ONU en août dernier. Un mois plus tard, en septembre, le PAM a été contraint de réduire le nombre de personnes bénéficiaires de l'aide, faute de financement suffisant. L'organisation estime que 900 000 personnes vulnérables ont perdu leur aide alimentaire au cours des mois récents. « Des familles déjà ravagées par le conflit se retrouvent ainsi avec très peu de ressources pour survivre. Aujourd'hui, le PAM vient en aide à un peu plus de trois millions de personnes au Soudan », explique le communiqué.

520 MILLIONS DE DOLLARS POUR AIDER LES CIVILS JUSQU'EN AVRIL 2027

Le PAM a appelé ses donateurs à fournir d'urgence la somme de 520 millions de dollars pour apporter une aide alimentaire et nutritionnelle vitale à 5,4 millions de civils soudanais, un montant qui serait apte à soutenir la population jusqu'en avril 2027, selon le communiqué de l'organisation. Allant encore plus loin, Luke Lindberg a estimé que la paix était nécessaire pour résoudre durablement la problématique de l'accès à la nourriture au Soudan. « En termes simples, la paix ouvre la voie à l'accès à la nourriture, tandis que les conflits ouvrent la voie à la faim », a-t-il déclaré, ajoutant que « grâce à une action collective et à des ressources supplémentaires, nous pouvons inverser cette crise. Le PAM a des équipes sur le terrain et est prêt à intensifier son aide ». Depuis le 15 avril 2023, le Soudan est en proie à une guerre civile opposant les Forces armées soudanaises (SAF), sous la direction du général Abdel Fattah al-Burhan, aux Forces de soutien rapide (RSF) menées par le général Mohammed Hamdan Daglo, dit « Hemetti ». Face à l'aggravation du conflit et à l'escalade des violences instaurant une spirale de déplacements et de privations, les Nations unies qualifient désormais la situation dans le pays de « pire crise humanitaire et de déplacement au monde ».

PALESTINE OCCUPÉE

Le Royaume-Uni impose des sanctions à huit entreprises impliquées dans l'expansion des colonies israélienne

Le gouvernement britannique a annoncé de nouvelles sanctions visant huit entreprises impliquées dans l'expansion des colonies israéliennes en Cisjordanie, ainsi que le mouvement israélien d'extrême droite Tzav 9, accusé d'avoir entravé l'acheminement de l'aide humanitaire vers la bande de Gaza.

Ces mesures prévoient notamment le gel des avoirs des entités visées et l'interdiction pour les personnes concernées d'exercer des fonctions de direction. Elles s'inscrivent dans le cadre des efforts déployés par Londres pour préserver la perspective d'une solution à deux États et empêcher toute initiative susceptible de compromettre les perspectives de paix.

Le ministre britannique des Affaires étrangères, Ed Miliband, a souligné que la préservation de la solution à deux États demeurait au cœur de la politique de son gouvernement. Il a également mis en garde contre le projet de colonisation E1, déclarant : « Ne présentez pas d'offres, ne construisez pas et ne tirez aucun profit de la destruction de la solution à deux États. »

Le ministère britannique des Affaires étrangères a précisé que ces sanctions intervenaient à l'approche de la date limite de soumission des offres dans le cadre du projet de colonisation E1, lequel menace de couper Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie et de compromettre la continuité territoriale palestinienne.

Le mouvement Tzav 9 figure également parmi les entités sanctionnées. Londres lui reproche d'avoir organisé des actions visant à entraver le passage des convois humanitaires à destination de la bande de Gaza, notamment par le blocage des routes et des attaques contre des camions transportant de l'aide.

Ces sanctions sont annoncées dans un contexte d'aggravation de la crise humanitaire dans la bande de Gaza. Selon les données rapportées, les récentes inondations ont laissé quelque 4 000 familles sans abri, tandis qu'environ 1,4 million de personnes vivent sous des tentes ou dans des abris de fortune, alors même que l'entrée des tentes et des matériaux indispensables à l'hébergement reste soumise à des restrictions.

Parallèlement, Londres intensifie ses initiatives en faveur de la réponse humanitaire. Celles-ci prévoient notamment l'octroi de cinq millions de livres sterling supplémentaires au Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), afin de répondre aux besoins de la population durant l'hiver, ainsi que la mobilisation de plus de 50 pays au sein des Nations unies pour faire pression en faveur de la levée des restrictions entravant l'acheminement de l'aide humanitaire vers la bande de Gaza.

Pourquoi il est impératif de manger des protéines à chaque repas

Les protéines sont des nutriments essentiels pour le bon fonctionnement de notre organisme. A quoi servent-elles ? Où les trouve-t-on ? Quels sont nos besoins en protéines ?



QU'EST-CE QU'UNE PROTÉINE ?

Les protéines constituent l'une des trois grandes familles de macronutriments avec les glucides et les lipides. Elles participent à de nombreuses fonctions de l'organisme telles que la réponse immunitaire, le transport de l'oxygène dans l'organisme ou encore la digestion. Elles jouent également un rôle structurel et participent au renouvellement des tissus musculaires, des phanères (cheveux, ongles, poils), de la peau…

QUELS SONT LES ALIMENTS RICHES EN PROTÉINES ?

Il faut distinguer les protéines animales des protéines végétales. Les protéines animales sont issues de la viande, du poisson mais aussi de tous les produits d'origine animale comme les produits laitiers et les œufs.

Les végétaux riches en protéines sont les céréales (blé, riz, quinoa…), les légumineuses (lentilles, pois chiches, haricots secs) et les fruits à coque (amandes, noix…). Il faut savoir que les protéines animales sont mieux absorbées par l'organisme que les protéines végétales. Cela s'explique par la présence de molécules dans les végétaux qui limitent la digestion des protéines. Cela ne veut pas dire qu'il faut privilégier les protéines animales au détriment des protéines végétales. En effet, les protéines végétales contiennent aussi des fibres, des vitamines, des minéraux et des antioxydants, bons pour la santé.

L'idéal est de varier vos sources de protéines dans l'assiette.

POURQUOI FAUT-IL MANGER DES PROTÉINES TOUS LES JOURS ?

Pour rappel, les protéines sont nécessaires à la digestion, au transport de l'oxygène dans le sang ou encore au fonctionnement des muscles. Les hormones, les os, les cheveux ou encore les ongles sont également constitués de protéines. Il faut donc fournir à notre organisme des protéines tous les jours, grâce à l'alimentation.

Les recommandations sont de 0,83 g/kg/jour. Si vous pesez 70 kg, vous devez donc manger 58 g de protéines par jour !

POURQUOI DEVONS-NOUS MANGER PLUS DE PROTÉINES VÉGÉTALES ?

Notre consommation de viande est trop élevée (en moyenne 820 g de viande par semaine par personne). Or, une consommation importante de viande peut être nocive pour la santé. Des études récentes ont mis en évidence un lien entre consommation de viande rouge et cancer du côlon. Par ailleurs, la viande contient des mauvaises graisses (acides gras saturés) qui favorisent l'apparition de maladies cardiovasculaires.

A noter également que l'élevage intensif (pour satisfaire la demande croissante de viande) est responsable de 14% des émissions de gaz à effet de serre, responsable du réchauffement climatique. L'élevage intensif, qui se fait souvent dans des conditions très discutables (animaux entassés, morts dans d'atroces souffrances pour certains), pose la question du bien-être animal, une préoccupation croissante dans la société.

Pour toutes ces raisons, il est urgent que nous changions nos habitudes de consommation en commençant par augmenter notre consommation de protéines végétales. Pensez aux légumineuses qui contiennent 20 à 40 % de protéines selon les espèces. Ne mangez pas de la viande à tous les repas. Vous pouvez très bien vous préparer un repas végétarien riche en protéines.

Boostez votre immunité avec ces 5 astuces naturelles

L'été se termine et avec lui, la fin des beaux jours, du soleil et des températures élevées. Les changements, parfois brusques, de saison peuvent mettre à mal notre système immunitaire. Voici comment le booster naturellement et en finir avec les rhumes saisonniers !

LE SOMMEIL POUR AIDER LE CORPS À ASSURER SES FONCTIONS

L'arrivée de la pluie et des basses températures peuvent provoquer fatigue, coup de froid, raideurs musculaires, infections virale et bactérienne, affaiblissement général de l'organisme… Bref, un florilège désagréable qui nuisent à notre bien-être. Heureusement, il est possible de booster son système immunitaire naturellement, notamment en comprenant bien son fonctionnement. Ainsi, à l'approche de l'automne, il est important de :

Faire le plein de vitamines : pour affronter le changement de saison, il est indispensable de protéger sa flore intestinale : environ 70 % du système immunitaire provient des intestins. Il est donc essentiel de maintenir une bonne alimentation, saine et équilibrée, en optant pour des produits simples et de saison. Les aliments riches en vitamine C comme les agrumes ou les poivrons aident à réduire la sensation de fatigue. Les vitamines A, E et D participent au bon fonctionnement du système immunitaire.

Chouchouter ses intestins : une cure de probiotiques peut améliorer l'équilibre de votre microbiote. On en trouve dans les produits laitiers, le kéfir, les céréales fermentés…

Dormir suffisamment : d'après l'Inserm, « le repos permet à l'organisme d'assurer des fonctions nécessaires au développement et à la santé ». Dormir suffisamment permet de faire le plein d'énergie et aide à lutter contre les infections virale et bactérienne.

Pratiquer une activité physique régulière : le sport stimule la circulation sanguine, accélérant ainsi le déplacement des anticorps et des globules blancs. Cela aide le système immunitaire à identifier et combattre les infections et les maladies.

Se protéger du froid : optez pour des vêtements chauds et adaptés. Avec le froid, les vaisseaux sanguins se rétrécissent pour conserver la chaleur corporelle. Cela réduit le flux sanguin vers les zones où les cellules immunitaires circulent. La réponse immunitaire est alors plus lente. Couvrez-vous le cou, les extrémités et la tête.

COMMENT SOIGNER UN RHUME RAPIDEMENT ?

D'après l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), il est fortement déconseillé de prendre certains médicaments vasoconstricteurs nasaux généralement recommandés pour soigner les rhumes (comme le Dolirhume). Ils contiennent en effet une substance qui permet de déboucher un rhume. Cependant, cette substance peut entraîner des effets secondaires graves comme un AVC. Pour soigner un rhume, pas besoin d'antibiotique : il guérit naturellement avec du repos, en trois à sept jours. Pour les nez bouchés, privilégiez les lavages à l'eau salé. Une option naturelle et sans risque. Pour les douleurs et les frissons, le paracétamol peut être efficace.

Cet exercice peut réduire l'arthrite et les douleurs au genou selon une étude !

L'arthrose est une maladie chronique qui peut rapidement devenir handicapante à cause des douleurs qu'elle provoque. Mais des scientifiques viennent de démontrer qu'un simple exercice pourrait diminuer ces douleurs.

LES DOULEURS DE L'ARTHROSE RÉDUITES GRÂCE AU VÉLO

D'après l'INSERM, « l'arthrose est la maladie articulaire la plus répandue. Liée à des dysfonctionnements qui impliquent tous les composants de l'articulation, elle se caractérise par une destruction du cartilage, une inflammation de la membrane qui tapisse l'intérieur de l'articulation (…). Elle se manifeste par des douleurs et des raideurs, et parfois par une inflammation et/ou à une accumulation de liquide dans la cavité articulaire (épanchements). Elle peut engendrer un handicap majeur, avec une perte de mobilité ».

Mais selon une récente étude publiée dans la revue Medicine and Science in Sports and Exercise, un exercice tout simple permettrait de réduire les douleurs situées au niveau du genou, causées par l'arthrite. Ainsi, faire du vélo régulièrement, à l'intérieur ou en pleine nature, permettrait d'être moins susceptible de souffrir d'arthrose du genou et des douleurs que la maladie engendre. « La force exercée sur votre genou lorsque vous faites du vélo ne représente qu'une fraction de celle qui se produit lorsque vous marchez ou même courez », a expliqué Daniel White, professeur agrégé au département de physiothérapie et directeur de l' Active Lab de l'Université du Delaware. Cependant, même si son impact est faible, « vous bénéficiez toujours des avantages du renforcement de vos muscles, de la sollicitation de votre système cardiovasculaire, ainsi que des autres avantages pour la santé qui accompagnent l'exercice ».

COMBIEN DE TEMPS FAUT-IL PÉDALER POUR RÉDUIRE LES DOULEURS PROVOQUÉES PAR L'ARTHROSE ?

Pour les personnes qui souffrent d'arthrite, le vélo est donc est exercice doux, qui permet de réduire les douleurs. Et pas besoin de parcourir des centaines de kilomètres, 15 à 20 minutes, deux à trois fois par semaine, suffisent à soulager les douleurs. Il est possible de faire du vélo en salle ou en extérieur, selon vos préférences. Le vélo n'est pas le seul exercice qui offre ce type de bienfait. La natation, la course ou la musculation peuvent également vous aider. Si de nombreuses personnes craignent d'augmenter la douleur en pratiquant une activité sportive, il est possible d'en discuter au préalable avec un médecin qui saura vous conseiller.

Selection du vendredi

TF1

Star Academy

21h10



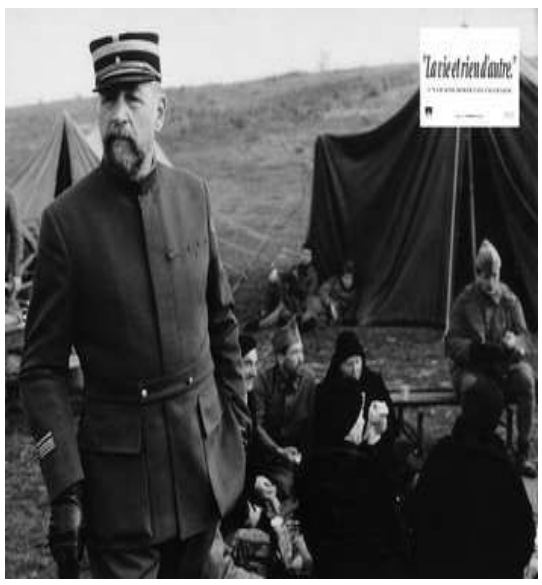
Présenté par : Nikos Aliagas
Une nouvelle promotion a fait son entrée au château de Dammarie-les-Lys avec l'espoir de succéder à Ambre, lauréate de la précédente édition. Les élèves retrouvent les fondamentaux du télé-crochet : cours de chant, danse et théâtre, évaluations, nominations et grands primes en direct. Cette saison, la «Star Academy» se réinvente avec l'arrivée d'un nouveau directeur, Mosimann, ancien gagnant du programme, ainsi que de nouveaux visages au sein du corps professoral. Les élèves bénéficient notamment de cours particuliers et d'un accompagnement artistique renforcé.

-5

La vie et rien d'autre

21h05

Avec Philippe Noiret, Sabine Azéma, Maurice Barrier, Pascale Vignal, Michel Duchaussoy, François Perrot, Jean-Pol Dubois, Arlette Gilbert, Louis Lyonnet, Charlotte Maury Sentier
En 1920, dans la France victorieuse mais dévastée, Irène, riche bourgeoise, et Alice, jeune fille issue d'un milieu populaire, cherchent leur mari et fiancé jamais revenus du front, guidées par l'espoir fou qu'ils soient encore vivants. Près de Verdun, elles rencontrent le commandant Dellaplane, un militaire de haut rang missionné après la guerre pour recenser et identifier les morts et les disparus. Celui-ci poursuit sa mission contre l'avis de ses supérieurs, qui lui ordonnent de trouver un corps anonyme pour célébrer le Soldat inconnu... Entre Irène et Dellaplane, des rapports conflictuels dissimulent mal leurs sentiments naissants.



Le larbin

6

21h00

Avec Audran Cattin, Kad et Olivier, Clovis Cornillac, Isabelle Carré, Jade Pedri, Marc Riso, Clara Joly, Simon Larvaron, Christian Hecq, Stéphan Wojtowicz
Louis, jeune fils à papa milliardaire, mène une vie de fêtes et d'excès, au grand désespoir de son père, un riche homme d'affaires incarné par Kad Merad. Pour lui donner une bonne leçon, ce dernier imagine un stratagème extravagant : lui faire croire qu'il a été projeté au XVIIIe siècle. Louis se réveille ainsi dans un château où tout a été reconstitué pour l'occasion. Désormais simple domestique, il doit obéir aux ordres, accomplir les tâches les plus ingrates et supporter les humiliations.



france 2

21h10

Astrid et Raphaëlle



Avec Sara Mortensen, Lola Dewaere, Benoît Michel, Sophia Yamna, Jean-Louis Garçon, Hubert Roulleau, Husky Kihal, Jean Benoit Souilh, Kengo Saito, Charlotte Gaccio
Apu Tanaka, l'oncle de Tetsuo et proche d'Astrid, est retrouvé mort empoisonné au coeur de la documentation criminelle. Pour élucider ce meurtre, Raphaëlle brave les procédures et envoie Astrid et Tetsuo à Tokyo sur la piste d'un mystérieux crime non résolu auquel Apu semble avoir été mêlé par le passé.

france 3

21h10

50 ans de «Numéro Un» - Les Carpentier

Réalisateur : Franck Broqua
Place au deuxième épisode de la trilogie consacrée à Maritie et Gilbert Carpentier et à leur émission mythique : «Numéro Un». Entre 1975 et 1982, le couple de producteurs offre à un artiste, le plus beau, le plus magique des shows. Chaque samedi soir, c'est Broadway à la TV. Juste pour un soir, ils imaginent autour des talents de l'époque : décors, costumes, ballets, sans oublier ce qui deviendra leur marque de fabrique : les fameux duos ou parfois trios. Cinquante ans plus tard, quelques-uns des plus grands artistes qui ont participé aux «Numéro Un» nous font l'honneur de reprendre leur succès des années 1970-80 aux côtés de la nouvelle génération.



W9

Enquête d'action

21h025



Présenté par : Marie-Ange Casalta
Un coup de feu retentit dans un village au nord de Bordeaux. Le PSIG est en état d'alerte. Une mère de famille et sa fille sont en danger. L'ex-conjoint, armé, tenterait de s'introduire de force à leur domicile. L'adjudant Alexandre ignore qu'il va vivre l'une des interventions les plus éprouvantes de sa carrière. Disparition en plein coeur de la forêt, découverte d'une carcasse de voiture calcinée, traque des chauffards sur les routes : «Enquête d'action» accompagne les gendarmes du Médoc, un territoire mondialement célèbre pour ses vignobles. Fin de soirée électrique pour l'adjudant Frédéric. Un homme vient d'être renversé de son scooter.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

LE CHIFFRE DU JOUR

1,07 **LES INCENDIES** ont ravagé plus de 1,07 million d'hectares dans l'UE, l'Espagne et le Portugal représentant 63 % des surfaces brûlées.

LES RELATIONS ENTRE PÉKIN ET MOSCOU

Xi Jinping les juge « inébranlables »

Le président chinois Xi Jinping a salué hier, la solidité des liens entre la Chine et la Russie lors d'un entretien avec son homologue russe Vladimir Poutine à Shenzhen, en marge du sommet de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC). « Les relations sino-russes demeurent inébranlables malgré toutes les difficultés auxquelles le monde est confronté », a déclaré Xi Jinping, dans un communiqué du ministère chinois des Affaires étrangères. Il s'agit de la troisième rencontre entre les deux dirigeants cette année et de la cinquantième depuis 2013. Xi Jinping a rappelé que Pékin et Moscou célébraient cette année les 30 ans de leur partenariat stratégique et le 25e anniversaire de leur traité de bon voisinage, d'amitié et de coopération. Selon le président chinois, les relations entre Pékin et Moscou s'inscrivent dans la durée et résistent aux aléas de la conjoncture internationale. Il estime qu'elles contribuent à la stabilité et à la prévisibilité dans le monde et offrent un modèle de relations entre grandes puissances. Xi Jinping a souhaité renforcer la coopération entre les deux pays et l'étendre à de nouveaux domaines. Il a également appelé à offrir aux entreprises chinoises et russes un environnement économique plus stable et plus prévisible et à protéger leurs droits et intérêts légitimes. Le président chinois a souligné que le développement de la Chine et de la Russie était étroitement lié à celui de l'Asie-Pacifique. Pékin est prêt, a-t-il assuré, à bâtir une communauté régionale avec l'ensemble de ses partenaires, dont Moscou.

POUR POUTINE, LA PAIX EN ASIE-PACIFIQUE EST UN «OBJECTIF COMMUN »

Vladimir Poutine a, de son côté, souligné le poids de l'Asie-Pacifique dans l'économie mondiale. « La région représente 36 % de la population mondiale, 50 % du commerce international et 60 % du produit intérieur brut mondial. Assurer la paix et la prospérité en Asie-Pacifique est notre objectif commun. Nous travaillerons côte à côte au bénéfice de la Russie et de la Chine », a-t-il déclaré.

Le président russe a rappelé que les échanges commerciaux entre les deux pays dépassaient 200 milliards de dollars par an depuis plusieurs années. Il a également attribué à l'exemption réciproque de visa une hausse de 43 % des flux touristiques entre la Chine et la Russie. Dans le domaine universitaire, il a cité l'exemple de l'établissement fondé à Shenzhen par l'Université d'État de Moscou et l'Institut de technologie de Pékin.

« La coopération entre la Russie et la Chine en matière de politique étrangère progresse de manière stable et positive. Malgré un contexte géopolitique complexe, nous adoptons des approches constructives pour bâtir un ordre mondial plus juste et multipolaire », a-t-il ajouté.

UNE RENCONTRE AVEC DONALD TRUMP PRÉVUE AUJOURD'HUI

Xi Jinping et Vladimir Poutine doivent retrouver le président américain Donald Trump ce jeudi, en marge du sommet, pour une rencontre trilatérale. Le 33e sommet de l'APEC se tient du 17 au 19 novembre à Shenzhen, dans la province du Guangdong, dans le sud de la Chine. Le forum réunit 21 économies du pourtour du Pacifique. La Chine avait déjà accueilli le sommet à Shanghai en 2001, puis à Pékin en 2014.

XI ACCUEILLE TRUMP EN CHINE POUR DISCUTER DES RELATIONS BILATÉRALES ET DES ENJEUX INTERNATIONAUX

Le président chinois Xi Jinping a accueilli hier, son homologue américain Donald Trump en Chine, exprimant le souhait d'approfondir les échanges sur les relations bilatérales, la coopération en Asie-Pacifique et la situation



internationale. « La Chine est un pays attaché aux usages diplomatiques et à la tradition de réciprocité », a déclaré Xi Jinping, selon l'agence de presse chinoise Xinhua, en référence à l'accueil que Donald Trump et son épouse Melania lui avaient réservé lors de sa visite aux États-Unis en septembre.

« Je vous souhaite un bon retour en Chine et me réjouis de pouvoir échanger avec vous de manière approfondie sur les grandes questions concernant les relations sino-américaines, la coopération en Asie-Pacifique et la situation internationale », a-t-il poursuivi.

Le président chinois a plaidé pour une relation constructive fondée sur « le respect, l'équité et la réciprocité ». Donald Trump a remercié Xi Jinping d'être venu personnellement l'accueillir à l'aéroport. Il s'est dit heureux de revenir en Chine et convaincu que cette visite permettrait de faire progresser les relations bilatérales et serait couronnée de succès, rapporte Xinhua. La cérémonie d'accueil a été marquée par le passage d'avions de chasse chinois, en écho au dispositif déployé lors de la visite d'État de Xi Jinping aux États-Unis.

Donald Trump est en Chine pour participer au sommet de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC). Les discussions devraient porter sur le commerce, la sécurité régionale et les conflits en cours, notamment les guerres en Iran et en Ukraine.

Il s'agit de la troisième rencontre entre les présidents chinois et américain cette année.

Selon la Maison-Blanche, Donald Trump devait également s'entretenir avec la présidente mexicaine Claudia Sheinbaum et le Premier ministre canadien Mark Carney.

R.I.

Post scriptum

Par : B. Khemis

L'économie algérienne avance : l'investissement, des PME aux grandes entreprises, change le visage du pays

Il y a encore quelques années, on disait que l'économie algérienne ne vivait que du pétrole. Que sans les hydrocarbures, il n'y avait rien. Que les investisseurs privés n'existaient pas. Que l'industrie était morte.

Ce discours est en train de s'effondrer, face aux faits. Et même la Banque mondiale le reconnaît. La représentante résidente du Groupe de la Banque mondiale en Algérie, Mme Hacibayoglu Ceren, a exprimé, mardi à Sidi Bel-Abbès, son admiration quant à la dynamique industrielle croissante que connaît l'Algérie, saluant la capacité des investisseurs nationaux à concrétiser des projets à haute valeur ajoutée répondant aux normes internationales.

Ce n'est pas une déclaration de complaisance. C'est le constat d'une femme qui a visité des usines dans le monde entier, qui connaît les standards internationaux, et qui a vu, de ses propres yeux, à Sidi Bel-Abbès, ce que l'investisseur algérien est capable de faire aujourd'hui. Cette déclaration est intervenue lors d'une visite effectuée par une délégation du Groupe de la Banque mondiale et de la Société financière internationale (SFI) à l'usine « TAZi Holding Capsual », implantée dans la zone industrielle de Sidi Bel-Abbès et spécialisée dans la fabrication de gélules vides destinées aux industries pharmaceutiques, parapharmaceutiques et aux compléments alimentaires, afin de s'enquérir de près de ses capacités de production et des perspectives d'accompagnement. La délégation a pris connaissance des différents équipements modernes et des lignes de production de cette usine, considérée comme la première du genre en Afrique et au Moyen-Orient dans le domaine de la production de gélules fabriquées à partir de gélatine bovine et de gélatine végétale (HPMC).

Première du genre en Afrique et au Moyen-Orient. Ce n'est pas rien. Jusqu'à présent, l'Algérie, comme tous les pays africains, importait ses gélules vides d'Inde, de Chine, d'Europe, pour fabriquer ses médicaments. Aujourd'hui, elle les fabrique elle-même. Elle ne se contente plus de fabriquer le médicament. Elle fabrique ce qui permet de fabriquer le médicament.

La capacité de production de cette unité industrielle s'élève à 3 millions de gélules par jour et par machine, avec une capacité globale atteignant 7 milliards de gélules par an, contribuant ainsi à couvrir les besoins du marché national et à réduire les importations, tout en générant 250 emplois directs et 200 emplois indirects.

450 familles qui vivent de cette usine. Et des millions de dinars d'importations économisés. Et demain, des exportations vers l'Afrique, vers le Moyen-Orient, vers l'Europe.

C'est cela, la nouvelle économie algérienne : des PME qui deviennent des champions nationaux, des investisseurs qui ne se contentent plus du commerce et de l'importation, mais qui investissent dans l'industrie, dans la technologie, dans la valeur ajoutée.

Pour sa part, le délégué régional ouest du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Mohamed El Amine Tazi, a indiqué que cette visite s'inscrit dans le cadre de la tournée effectuée par la délégation dans l'Ouest du pays, à l'issue des travaux de la journée d'information organisée lundi à Oran, en partenariat avec le CREA, autour des mécanismes de financement des projets d'investissement.

Le CREA, c'est l'organisation des chefs d'entreprise algériens. Ceux qui investissent, qui créent des emplois, qui prennent des risques. Le fait que la Banque mondiale et la SFI travaillent directement avec le CREA, qu'elles organisent des journées d'information à Oran sur les mécanismes de financement, qu'elles visitent les usines dans l'Ouest, montre un changement de méthode.

On ne parle plus seulement à l'État. On parle aux entreprises. On cherche à financer directement les projets privés. La SFI, la branche de la Banque mondiale qui finance le secteur privé, veut accompagner les investisseurs algériens, leur apporter des financements, des garanties, des expertises, pour qu'ils grandissent plus vite, qu'ils exportent, qu'ils se modernisent.

C'est un signe de confiance. La Banque mondiale ne met pas son argent n'importe où. Si elle vient à Sidi Bel-Abbès, à Oran, c'est qu'elle croit au potentiel de l'économie algérienne. L'exemple de TAZi Holding n'est pas isolé. Partout en Algérie, des projets similaires émergent.

Dans l'agroalimentaire, des entreprises algériennes fabriquent désormais des pâtes, du lait, des fromages, des jus, des conserves, qui concurrencent les produits importés et s'exportent en Afrique. Dans l'agriculture, la révolution est encore plus spectaculaire. Dans le Sud, à El Oued, à Biskra, à Ghardaïa, des agriculteurs algériens, souvent jeunes, souvent des PME familiales, produisent des tomates, des pommes de terre, des dattes, des fraises, en quantité industrielle, avec des techniques modernes, l'irrigation goutte-à-goutte, les serres, le solaire. L'Algérie, qui importait sa nourriture, est en train de devenir un exportateur agricole vers l'Afrique et le Golfe.

Dans les grandes entreprises, Sonatrach, Sonelgaz, les groupes publics et privés, investissent dans le raffinage, la pétrochimie, l'énergie solaire, le dessalement, les chemins de fer. Des projets à des milliards de dinars qui créent des milliers d'emplois.

Dans les start-up, des jeunes algériens créent des applications, des plateformes de commerce, des solutions de paiement, des entreprises de logistique, qui changent la vie quotidienne.

Cette dynamique est le fruit de plusieurs réformes : la nouvelle loi sur l'investissement, qui simplifie les procédures et garantit la stabilité ; la suppression de la règle 51/49, sauf pour les secteurs stratégiques ; la création du guichet unique ; la disponibilité du foncier industriel ; l'accès au financement bancaire.

Elle est aussi le fruit d'une volonté politique : ne plus dépendre du pétrole, diversifier l'économie, produire en Algérie ce que nous consommons, et exporter ce que nous produisons.

B. KH.